

**Mise à jour de l'évaluation intermédiaire
Programme INTERREG III B
Espace Océan Indien
Rapport final**

Novembre 2005



Sommaire

A. INTRODUCTION	3
A.1 LE CONTEXTE DE LA COOPÉRATION DANS L'OCÉAN INDIEN	4
A.2 LE PROGRAMME INTERREG IIIB.....	10
A.3 LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	11
A.4 MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE	13
B. EVOLUTION DU PROGRAMME DEPUIS LA MI-PAROURS	16
B.1 ACTUALISATION DES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION À MI-PAROURS.....	16
B.2 SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION À MI-PAROURS	17
B.3 LA RÉVISION À MI PAROURS.....	20
C. ELEMENTS DE REALISATION	23
C.1 PRÉSENTATION DES DONNÉES FINANCIÈRES	23
C.2 ANALYSE DES RÉALISATIONS PAR MESURE.....	25
C.3 SYNTHÈSE	33
D. PROCESSUS EN COURS ET RÉSULTATS OBSERVÉS	36
D.1 LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION.....	36
D.2 LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE CULTUREL	43
D.3 LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.....	47
E. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS	60
E.1 CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION.....	60
E.2 CONSÉQUENCES SUR LA STRATÉGIE DU PROGRAMME ET LA PÉRIODE DE PROGRAMMATION 2007-2013.....	66
F. ANNEXES	71
F.1 MODÈLE DE FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET	71
F.2 LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES.....	75
F.3 LISTES DES OPÉRATIONS PRISES EN COMPTE DANS L'ÉVALUATION : TYPE DE PROJET ET PAYS CONCERNÉS.....	76

A. INTRODUCTION

Le programme INTERREG IIIB – Océan Indien est un programme de coopération régionale entre les Etats de la zone Océan Indien et La Réunion. Il présente certaines caractéristiques spécifiques par rapport aux autres programmes INTERREG mis en œuvre dans l'Union Européenne.

- **C'est le seul programme qui n'inclut qu'une seule région de l'Union Européenne.**

Du fait de son positionnement, La Réunion est en effet la seule région de l'Union Européenne située dans la zone Océan Indien.

Dans cette zone, d'autres programmes de coopération bilatérale ou multilatérale sont menés entre les pays de l'Union Européenne et ceux de l'Océan Indien.

- **Une enveloppe limitée.**

Le montant global du programme INTERREG IIIB-Océan Indien est de 5,9 millions d'euros (dont 5,088 millions de financements FEDER, montant après révision à mi-parcours), ce qui en fait le plus petit programme INTERREG de l'Union Européenne.

Ce montant n'est en rien comparable à ceux engagés au titre d'autres programmes de coopération dans la zone. En particulier, les volumes financiers transférés dans cette zone dans le cadre du Fonds européen de développement (FED) s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'euros par an¹ (principalement pour le Mozambique, Madagascar et dans une moindre mesure les Comores).

L'originalité du programme se situe à deux niveaux.

En premier lieu, les programmes INTERREG sont réservés aux régions communautaires, ce qui différencie ce programme des projets financés par le FED dans la zone de l'Océan Indien. Ce principe de réciprocité est fondamental. **Il en découle une première caractéristique par rapport aux autres programmes de coopération de la zone : l'initiative INTERREG IIIB place La Réunion comme principal bénéficiaire des actions de coopération.** L'objectif est de consolider et de renforcer grâce à la coopération l'expertise et le savoir faire réunionnais.

En second lieu, le montant relativement modeste des financements accordés **donne à ce programme une dimension expérimentale.** L'enjeu est donc d'identifier des leviers permettant de cibler les secteurs et les actions à soutenir dans de futurs programmes.

Ces deux caractéristiques ont été intégrées de façon transversale dans le travail d'évaluation effectué, qui comprend quatre parties :

¹ Source : site internet d'EuropaAid, bulletin mensuel des aides dans les pays ACP en 2004 - adresse internet : http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/edf_2004_fr.htm

Les pays partenaires de La Réunion sont catégorisés en trois cercles selon le degré de proximité à la fois culturelle et géographique :

- Les pays du premier cercle sont les quatre pays insulaires du Sud Ouest de l'Océan Indien : Madagascar, Les Comores, Maurice et les Seychelles,
- Les pays du deuxième cercle incluent les pays d'Afrique continentale tournés vers l'Océan Indien : Afrique du Sud, Mozambique, Tanzanie, Kenya notamment,
- Les pays du troisième cercle regroupent des pays avec lesquels La Réunion entretient certaines relations privilégiées : Chine, Inde et Canada (Québec).

Les pays concernés par les projets programmés jusqu'à fin septembre 2005 sont principalement les pays du premier cercle ainsi que l'Afrique du Sud et le Mozambique (voir liste des projets en annexe).

Le tableau ci-dessous indique, pour chacun de ces pays, la population et le PIB par habitant en 2002 (source Programme des Nations Unies pour le Développement).

	Afrique du Sud	Comores	Madagascar	Maurice	Mozambique	Seychelles	Ile de La Réunion
Population (millions d'habitants)	44,8	0,7	16,9	1,2	18,5	0,1	0,7
PIB/habitant (US\$)	2 299	437	268	3 740	195	8 320	13 025*

* ce montant correspond à 13 291 euros avec un taux de change de 0,98 dollar pour un euro (fin 2002)

1. Madagascar

Madagascar est un des pays dont les liens sont les plus forts avec La Réunion. En effet, certaines familles sont partagées entre Madagascar et La Réunion et la proximité culturelle est un élément important de la relation entre les deux îles.

En revanche, la situation économique de Madagascar est plus difficile que celle à La Réunion, avec un PIB par habitant de 268 en 2002, ce qui situe Madagascar parmi les nations les plus pauvres.

En 2003, la croissance économique avait connu une progression importante. Mais ce taux de croissance s'expliquait principalement par un rattrapage car l'année 2002 avait été marquée par un blocage de l'île et une période de récession.

Au cours des dernières années, la croissance s'est ralentie, avec des taux annuels de croissance de l'ordre de 6%, contre près de 10% en 2003.

Cette croissance est soutenue par les bailleurs de fonds, qui ont accordé leur confiance aux autorités malgaches. Cela permet de conduire une politique de grands investissements publics (dans les domaines prioritaires des infrastructures routières et de l'éducation).

Le secteur primaire (27% du PIB) emploie environ 70% de la population active. Le secteur industriel (14% du PIB) représente 50% des exportations, concernant

notamment l'industrie textile. Enfin, le secteur tertiaire (51% du PIB) repose en particulier sur le tourisme, les transports et les communications.

Trois secteurs ont été identifiés comme porteurs par la Mission Economique à Madagascar : l'activité agricole (produits vivriers et cultures d'exportation), l'exploitation du potentiel minier (à structurer pour que la valeur ajoutée reste dans le pays) et le tourisme. Ce dernier secteur est en phase de développement. Il représente le deuxième poste d'entrée de devises après la pêche.

2. Les Comores.

Entre 2002 et 2004, une certaine instabilité politique a marqué la vie politique et économique des Comores. Cette instabilité était notamment due à la nouvelle répartition des pouvoirs entre l'Union des Comores et chacune des trois principales îles.

Depuis 2004 et les élections législatives, le climat semble apaisé, ce qui permet des avancées constitutionnelles.

Avec un PIB par habitant de 437 \$ (2002), les Comores appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés. Les principales ressources sont agricoles (cultures d'exportation) et donc soumises aux fluctuations des marchés mondiaux. Par ailleurs, la production vivrière n'est pas suffisante. L'agriculture occupe 70% de la population active, mais ne représente que 36% du PIB.

Le pays reste dépendant des flux directs de devises : aide publique au développement, transferts de la communauté comorienne en France.

Les Comores et la France entretiennent des relations privilégiées:

- par le nombre de ressortissants comoriens vivant en métropole. Le nombre de binationaux vivant en France s'élève à 150 000 (il y a 700 000 habitants environ dans les Comores).
- par le partenariat commercial : la France est le premier partenaire commercial et le premier bailleur de fonds pour les Comores.
- par le travail en commun mené au sein de la Commission de l'Océan Indien (cf. encadré COI page 8)

3. Maurice

La stabilité du régime mauricien a contribué au développement de l'île. En effet, le PIB par habitant est de 3 740 \$ en 2002, bien au dessus de la moyenne des pays de la zone. Le croissance s'est sensiblement ralentie depuis 2002, avec des taux en dessous de 5% (+ 4,2 % en 2004).

Cela s'explique, en particulier, par la phase de restructuration que connaît l'industrie sucrière dans la perspective de baisse des prix garantis par l'Union Européenne (réforme de l'organisation commune de marché du sucre).

Par ailleurs, le secteur textile, un des piliers de l'économie mauricienne, est affecté par de nombreux licenciements avec la fin de l'accord "multi-fibres" intervenu début 2005.

Dans le secteur tertiaire, le nombre de touristes accueillis dépasse les niveaux atteints par La Réunion, avec près de 720 000 visiteurs. Cependant, à l'image de la croissance du PIB, le tourisme connaît un ralentissement de son développement.

Outre ces trois axes, des investissements importants ont été consacrés au secteur des technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'aux installations portuaires. De plus, l'accent a été mis sur le domaine de l'éducation et de la formation.

La France est le premier bailleur bilatéral de Maurice. Les principaux domaines de cette coopération sont : d'une part la francophonie et la coopération culturelle, d'autre part l'appui à l'enseignement supérieur (financement de formations dans les secteurs qui n'existent pas à Maurice pour plus de 200 étudiants).

L'action de la coopération française s'appuie sur une présence relativement dense de structures : un centre culturel, une Alliance française, un centre d'information, d'orientation et de documentation pour les étudiants et cinq établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées) conventionnés ou homologués, qui accueillent plus de 4000 élèves.

Les relations entre Maurice et La Réunion font l'objet de rencontres fréquentes. Il s'agit en effet de tenter de renforcer la complémentarité et non la concurrence entre les deux îles "pour affronter les obstacles de la mondialisation".³

4. Les Seychelles

La phase de démocratisation entamée en 1991 se poursuit, avec l'élection d'un nouveau président en 2004. Un processus de réformes économiques et sociales est en cours. La structure du PIB se rapproche de celle des pays développés : 3% pour l'agriculture, 22% pour le secteur secondaire et 75% pour le tertiaire. Par ailleurs, le PIB par habitant est de 8 320 \$, un des plus élevés de la zone.

▪ ***la Commission de l'Océan Indien.***

Ces quatre pays et la France (au titre de La Réunion) constituent la Commission de l'Océan Indien (COI), organisation intergouvernementale.

L'objectif de la COI est la promotion du co-développement durable des îles du Sud Ouest de l'Océan Indien. Cet engagement repose sur les caractéristiques communes de ces îles : l'insularité, l'Histoire, un peuplement et des valeurs partagées - volonté de développement durable, lutte contre la pauvreté, ouverture au monde.

Depuis sa création, la COI a mis en œuvre des projets dans divers domaines: environnement, tourisme, développement des échanges, pêche, télécommunications, culture, artisanat, météorologie, valorisation des ressources humaines...

La COI reçoit notamment des fonds de l'UE par l'intermédiaire du FED. La Réunion n'étant pas éligible au FED, la France finance directement sa participation à la COI.

³ Déclaration commune de Monsieur Duval, vice premier ministre de la République de Maurice et de Monsieur Vergès, Président du Conseil Régional de La Réunion, le 24 octobre 2005.

5. Afrique du Sud

Les inégalités économiques restent encore très marquées dans ce pays, plus de dix ans après la fin de l'apartheid. Ainsi le chômage, au sens du BIT, est estimé à 34% pour la population noire, alors qu'il ne représente que 5% pour la population blanche.

En ce qui concerne la croissance économique, l'Afrique du Sud a connu 25 trimestres de croissance continue, à un rythme annuel de 3,8% en 2004. Les estimations pour 2005 prévoient une poursuite de cette tendance, avec sans doute plus de 4%. Le revenu moyen par habitant est de 2 299\$.

Parmi les priorités du gouvernement actuel, figure un vaste programme de travaux d'infrastructures, d'investissements publics et de dépenses sociales ainsi qu'une réforme structurelle des finances publiques.

Un autre objectif est l'abaissement du coût des facteurs de production (énergie, transports, rigidités du marché du travail).

Un accord de coopération culturelle, scientifique et technique avait été signé en 1994 entre les deux pays. Cet accord a été renouvelé en 2004. Les objectifs prioritaires de la coopération française en République Sud Africaine sont :

- l'amélioration de l'accès aux services de base;
- le renforcement des capacités institutionnelles (police);
- la culture (diversité culturelle et promotion des industries culturelles) ;
- le renforcement des échanges scientifiques et de recherche.

La France est le 5ème bailleur de fonds bilatéral derrière l'Union Européenne, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et les Pays-Bas (OCDE, 2004), avec plus de 25 M€ en 2004.

6. Mozambique

La situation politique du Mozambique tend à se normaliser, après des périodes de guerre civile. Cette phase de stabilisation se poursuit à la suite des troisièmes élections tripartites en 2004.

La situation économique traduit cependant un retard considérable, avec un **PIB par habitant** (2002) de 195\$.

L'économie du Mozambique dépend fortement de l'aide internationale (qui représente près le moitié du budget de l'Etat), malgré un taux de croissance élevé du PIB (+8,5% en moyenne depuis 1995).

L'agriculture (dont des cultures d'exportation: sucre, coprah, noix de cajou, thé, coton) occupe plus de 60% d'une population encore fortement rurale.

Les relations avec la France tendent à se développer à plusieurs niveaux :

- d'une part, du point de vue commercial, un accord bilatéral d'encouragement et de protection des investissements a été ratifié par le Mozambique en février 2004.

- d'autre part, la coopération française contribue au développement par des financements concernant principalement le développement humain (éducation, santé et lutte contre le sida), le renforcement de l'Etat de droit et, plus généralement, la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, l'Agence française de développement intervient dans le secteur des infrastructures, de l'eau et de l'énergie, de la valorisation des ressources naturelles et agricoles ainsi qu'en matière de structuration des marchés bancaire et financier.

Enfin, du point de vue culturel, le Centre culturel franco-mozambicain basé à Maputo constitue un relais important pour l'action culturelle et linguistique de la France.

A.1.2 Rappel des politiques et programmes de coopération dans l'Océan Indien menées depuis l'Ile de La Réunion.

	Type d'intervention et enveloppe financière (si disponible)
Objectif 1	<p>Suite à la révision à mi-parcours, les trois sous-mesures relatives à la coopération ont été regroupées au sein de la mesure 11.10.</p> <p>La maquette prévoit une enveloppe de 1,99 million d'euros, dont 75% de FEDER (soit 1,49 million d'euros). Au 15 mai 2005, 31% des montants avaient été programmés, pour le financement de 5 projets.</p> <p>Sont ainsi répertoriés : un séminaire sur le développement durable, deux programmes d'action de la Croix Rouge (2002 et 2004) et enfin deux programmes d'actions de l'ADERM (Antenne pour le Développement des Echanges entre La Réunion et Madagascar) en 2001 et 2002.</p>
Fonds de coopération régionale	<p>Ce fonds a été créé en application de la LOOM.</p> <p>La gestion et le secrétariat ont été confiés à la mission coopération régionale (rattachée au préfet), mais le fonctionnement repose sur l'implication forte des services de l'Etat et des assemblées territoriales. Cet instrument de financement est mobilisé notamment pour participer aux projets de la COI.</p> <p>En 2004, l'enveloppe mobilisée s'élève à 387 000 euros dont 57% pour des projets à vocation économique et 43% pour des projets culturels ou de formation.</p>
Contrat Plan Etat Région	<p>La coopération est présente au sein de l'axe 4 "Ouvrir les horizons de La Réunion". Il est difficile d'isoler les projets de coopération au sein de cet axe.</p>
Actions du Conseil Régional	<p>Le Conseil Régional, en partenariat avec le Conseil Général et l'Etat développe des actions de coopération intégrées dans des accords cadres.</p> <p>Ainsi, un accord cadre a été signé en 2003 entre, d'une part, les Seychelles et, d'autre part, le partenariat réunionnais (Etat, Conseil Régional, Conseil Général). Il contient des actions dans divers secteurs : culture, développement social, santé, jeunesse et sport et formation en environnement.</p> <p>Par ailleurs, le PARSEM (Programme d'appui réunionnais au système éducatif malgache) est un programme du Conseil Régional de La Réunion qui positionne La Réunion comme partenaire de l'objectif " Education pour tous à l'horizon 2015" à Madagascar. Ce programme vise notamment au développement de l'enseignement</p>

	<p>du français pour les malgaches. Dans cette optique, des formations d'enseignants ont été mises en place ainsi que l'affectation de jeunes Réunionnais diplômés dans les Alliances françaises (statut de volontaire).</p> <p>En partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Conseil Régional participe au PAISE (Programme d'Appui à l'Insertion Socio-Economique). Ce programme vise à accompagner les acteurs économiques locaux (associations, artisans) en leur apportant des formations et des outils opérationnels adaptés. L'objectif est aussi de structurer le milieu associatif et artisanal : structuration interne mais aussi relations avec les institutions.</p> <p>Concernant les pays du troisième cercle, des actions spécifiques sont menées vers la Chine et le Québec.</p>
<p>Actions du Conseil Général</p>	<p>Outre les actions déjà évoquées réalisées en partenariat avec le Conseil Régional et l'Etat, le Conseil Général a développé des actions dans les domaines où il est compétent sur le territoire réunionnais à savoir, principalement, l'action sanitaire et sociale, et la culture principalement.</p> <p>Les actions de coopération du Conseil Général peuvent aussi se développer à travers sa participation à la COI.</p> <p>L'enveloppe se situe aux environs de 1,2 millions d'euros par an.</p>

Source : évaluation à mi parcours du programme INTERREG IIIB Réunion 2000-2006 et site internet du MAE

En particulier, certains projets financés par INTERREG IIIB sont intégrés dans des programmes d'actions de coopération évoqués précédemment :

- Certains projets sont intégrés au PARSEM,
- D'autres font partie des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'action 2004 de coopération avec les Seychelles.
- Enfin, il était prévu que des projets d'une sous mesure soient intégrés au PAISE mais, finalement, cette articulation n'a pas été possible.

A.2 Le programme INTERREG IIIB

L'enveloppe des fonds européens (FEDER) s'élève à 5,088 millions d'euros, pour un montant total de 5,9 millions d'euros.

Le partenariat Etat - Conseil Régional - Conseil Général a positionné le programme INTERREG IIIB avec un objectif général de soutien aux actions susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à La Réunion.

Cet objectif se décline en trois objectifs:

1. La valorisation des capacités d'ingénierie et d'expertise de La Réunion,
2. La facilitation de la mise en réseau des acteurs,
3. Le renforcement de la présence de La Réunion dans son environnement régional.

Six mesures correspondent à ces objectifs dans la structure du programme. Ces mesures reprennent les axes définis comme forts dans le DOCUP pour valoriser les atouts de La Réunion dans le cadre de la coopération régionale.

Structure du programme après révision à mi-parcours.

AXE	Mesure	sous mesure
Développement de la coopération régionale	Environnement et cadre de vie	Préservation de l'environnement et des ressources naturelles
		Télémédecine dans l'Océan Indien
		Séminaires dans le domaine maritime
		Lutte contre les pollutions pétrolières
		Développement de l'apprentissage des langues
	Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	Echange et expertise en matière de formation
		Formation professionnelle dans le secteur agricole et forestier à l'échelle Océan Indien
		Soutien aux initiatives de développement local
		Soutien aux chantiers de développement.
	Appui à un développement économique intégré	Centre d'intelligence économique – soutien au co-développement économique
		Expertise et ingénierie en matière de télécommunications
	Renforcement des liens avec l'environnement régional	Création d'antennes de La Réunion à l'étranger
		Soutien à la production de supports d'informations et d'outils pédagogiques
		Développement des échanges culturels et socio-éducatifs.
	Pôles de compétences à vocation régionale	Consolidation d'un pôle développement durable
		Intégration filière plantes aromatiques et médicinales
Pôles de développement régional en matière d'aquaculture		
Pôle agroalimentaire à vocation régionale		
Coopération avec les RUP	Coopération avec les RUP	
Assistance technique		

La mesure 6 intitulée "Coopération avec les RUP", inscrite dans le programme INTERREG IIIB, est complémentaire de "RUP +" du programme INTERREG IIIC, mise en œuvre par l'ensemble des RUP de l'UE.

A.3 Les objectifs de l'évaluation

Cette évaluation intervient dix-huit mois après le rapport d'évaluation à mi-parcours et alors qu'il reste plus d'une année de programmation.

Il faut rappeler que la mise en œuvre opérationnelle de la programmation n'a démarré que mi 2003, avec la validation des cadres d'intervention.

Ce positionnement dans la chronologie de la programmation conditionne l'évaluation sur différents niveaux.

A.3.1 L'évolution du programme depuis la mi-parcours.

L'évaluation à mi-parcours avait porté principalement sur l'actualisation du diagnostic et sur la cohérence de la programmation.

Dix-huit mois après celle-ci, l'analyse permettra :

- d'une part, d'analyser la pertinence des conclusions de l'évaluation à mi-parcours

- d'autre part, de voir dans quelle mesure les recommandations ont été prises en compte.

Ce paragraphe se terminera par les modifications faites à l'occasion de la révision à mi-parcours du programme.

A.3.2 Les réalisations

L'avancement de la programmation à fin septembre 2005 sera analysé sous différents angles : programmation financière, certification des dépenses, cofinancements mobilisés, analyse par mesure.

Cette partie présentera aussi les perspectives de programmation jusqu'à la fin de la période.

A.3.3 Les résultats obtenus à ce jour

Parmi l'ensemble des thèmes de la programmation, trois thèmes ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie

- la formation et l'éducation
- la culture
- la recherche et le développement technologique.

Ainsi, pour chacun de ces thèmes, l'évaluation s'est attachée à apporter des réponses aux questions suivantes :

- 1- Quels ont été les champs d'expertise mobilisés par les porteurs de projets de La Réunion dans le cadre d'INTERREG IIIB?
- 2- Dans quelle mesure les partenaires des autres pays en ont-ils bénéficié ?
- 3- En quoi les projets inscrits dans le programme INTERREG IIIB ont-ils contribué à renforcer les expertises des porteurs de projets?
- 4- Quelle valorisation (directe et indirecte) peut-on attendre de ces projets ?
- 5- Quelle est la valeur ajoutée pour La Réunion?

A.3.4 Les conclusions de l'évaluation et les préconisations

Il s'agit de dresser un premier bilan du programme INTERREG IIIB et de formuler des préconisations pour l'intégration de la coopération régionale dans la programmation 2007-2013 en tenant compte de la spécificité des RUP et de La Réunion en particulier.

A.4 Méthodologie mise en œuvre

A.4.1 Divers moyens d'analyse

Pour mener à bien l'évaluation, divers moyens d'analyse ont été mobilisés. Certains ont été mis en œuvre lors de la présence des évaluateurs à La Réunion.

▪ Un travail sur documents.

Il s'agissait de travailler sur les conclusions et les recommandations de l'évaluation à mi parcours.

Les données contenues dans la base PRESAGE ont permis d'établir l'état d'avancement financier du programme.

Enfin, les dossiers d'instruction présentés en comité local de suivi ont fourni des informations supplémentaires.

▪ Des entretiens avec les services concernés

En premier lieu, des entretiens avec l'autorité de gestion et l'équipe d'animation ont permis de dresser un état des lieux du programme et des projets qui s'y inscrivent. De façon plus spécifique, des entretiens ciblés avec la responsable du programme INTERREG au Conseil Régional ont complété utilement les données collectées par ailleurs.

En second lieu, des entretiens complémentaires avec chacun des services instructeurs ont contribué à :

- identifier et collecter les données pertinentes pour chaque type de projet afin de mesurer les réalisations.
- évaluer les probabilités de réalisation jusqu'à la fin de la programmation.

▪ Les enquêtes

Etant donné la diversité des projets, il est apparu que l'analyse des résultats nécessitait l'étude d'un certain nombre de dossiers. Le choix des projets faisant l'objet d'une enquête a été réalisé avec l'appui du Conseil Régional et de la cellule Agile.

La sélection des dossiers a permis de cibler l'évaluation sur 3 thèmes : formation-éducation, culture, recherche-développement technologique.

Le questionnaire utilisé pour les enquêtes est joint en annexe.

Les porteurs de projets concernés par cette enquête sont les suivants :

- Formation – Education : Lycée Agricole de Saint Paul.
- Recherche et développement technologique : Conseil de l'Agriculture de La Réunion et FRCA (projet PARDAC), CERF, APLAMEDOM et ARVAM.

▪ Les études de cas

Les études de cas avaient pour objet d'approfondir les enquêtes, en particulier à travers des entretiens en face à face, en ciblant l'analyse sur les trois thèmes retenus.

La sélection a pris en compte non seulement l'intérêt intrinsèque des projets, mais aussi la capacité du porteur de projet à inscrire celui-ci dans la durée.

Il s'agit donc pour :

- La formation – éducation : de l'AFVP, du CIEP et du Relais départemental des gîtes de France,
- La recherche, développement et technologie : du CIRAD, de l'ARDA et de l'Université de La Réunion,
- La culture : de l'Office Départemental de la Culture (Festival Artkenciel)

▪ **Les réunions thématiques**

Deux réunions thématiques ont été programmées les 13 et 14 octobre 2005 : la première consacrée au thème formation-éducation, la seconde à la recherche et au développement technologique.

Les questions débattues lors de ces réunions ont repris les questions évaluatives présentées au point A.3.3:

- En quoi la coopération peut-elle être un levier pour le développement de la formation-éducation (recherche et développement technologique) à La Réunion?
- Quels sont les expertises et/ou compétences particulières des acteurs présents à La Réunion pouvant être valorisées?
- En quoi ces expertises peuvent-elles bénéficier aux partenaires des autres pays?
- Quelle plus value peut-on en attendre pour La Réunion ?

▪ **Le séminaire des partenaires**

Ce séminaire s'est tenu le 3 novembre 2005. Les réponses aux questions évaluatives ont été discutées et mises en débat avec un ensemble de personnes représentatives des partenaires concernés : services instructeurs, autres acteurs institutionnels, porteurs de projets, opérateurs...

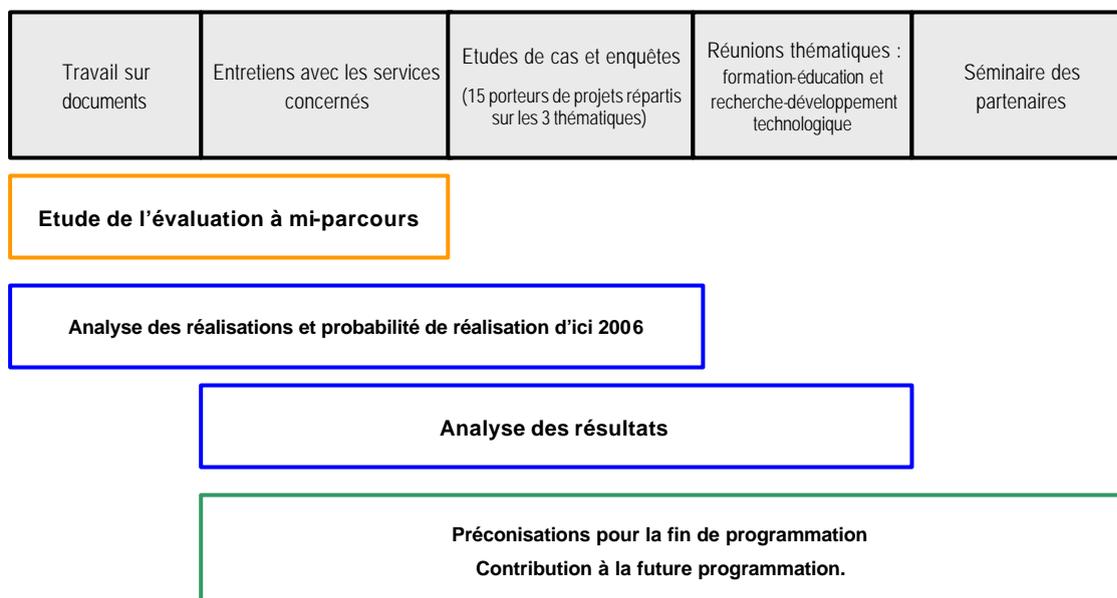
Ce séminaire a permis de dresser un premier bilan du programme INTERREG IIIB.

Une des questions-clés de ce séminaire a été de déterminer les valorisations potentielles en terme de développement pour La Réunion et d'analyser :

- Si et comment les thèmes inclus dans le programme INTERREG sont porteurs pour La Réunion dans le contexte de l'Océan Indien ?
- Quels sont les partenaires à associer pour que les projets deviennent des leviers pour la création et le développement d'activités?

A.4.2 Les apports complémentaires de chacun des moyens d'analyse

Le schéma suivant indique en quoi les divers moyens d'analyse présentés ci-dessus contribuent aux objectifs de l'évaluation.



B. EVOLUTION DU PROGRAMME DEPUIS LA MI-PARCOURS

B.1 Actualisation des conclusions de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation intermédiaire avait mis en avant deux conclusions principales concernant la pertinence et la cohérence du programme. Nous présentons ici les éléments repérés en lien avec ces conclusions.

Conclusion 1 : le programme est en adéquation avec les principaux enjeux de la zone

▪ il répond aux besoins identifiés en terme de :

Développement des énergies renouvelables	La différence des situations concernant cet enjeu entre La Réunion et les pays voisins rend difficile l'émergence de projets opérationnels. Cependant, une première phase de la coopération a été initiée par la mise en relation des différents partenaires au cours de séminaires. Un colloque sur l'énergie qui associe des pays de la zone a été financé et pourrait déboucher cette année sur un plan d'actions.
Soutien aux filières et métiers du développement durable	Les programmes d'actions du lycée agricole de Saint Paul concernent notamment le BTS "développement durable". Par ailleurs, une fonctionnaire du Ministère de l'environnement des Seychelles est venue se former à La Réunion. D'autres actions sont liées à l'aménagement durable des territoires, comme par exemple le projet de sécurisation foncière mené par le CIRAD à Madagascar.
Formation initiale et la formation en continu et le développement des coopérations universitaires	Le thème de la formation est l'entrée privilégiée pour les projets relevant de la mesure 2. Sont concernées, à la fois, la formation initiale (élèves d'établissements scolaires partant en stage pour se former au contact de leurs voisins) et la formation en continue (formation d'étrangers par les Réunionnais).
Intégration de La Réunion dans les ensembles économiques de la zone	Cet aspect de la coopération est notamment présent dans le programme INTERREG IIIB à travers le centre d'intelligence économique. Par ailleurs, l'action de formation à destination des fonctionnaires du COMESA contribue à renforcer les relations de La Réunion avec cette organisation internationale. Un projet relatif aux APE est en phase d'instruction.

▪ **il permet de valoriser certains atouts ou opportunités**

Développement et valorisation des TIC	Le choix a été fait de ne pas consacrer de mesure spécifique aux TIC. Cependant, des projets utilisent les TIC, par exemple comme support pour une lettre d'information ou pour des projets de recherche. Par ailleurs, le projet d'école d'ingénieur est en relation directe avec les TIC.
Renforcement des pôles d'excellence en matière de recherche, de santé ou d'ingénierie	Cet aspect constitue l'objet même de la mesure 5. C'est un thème porteur, principalement en renforcement des expertises locales (développement agricole et rural, aquaculture)
Croissance du trafic portuaire avec la zone	pas de projet lié
Positionnement sur les produits à forte valeur ajoutée	pas de projet lié

Conclusion 2 : Les évolutions politiques et économiques ne remettent pas en cause le programme

Le contexte politique malgache n'a pas permis la mise en place des actions à vocation économique prévues dans le cadre du PAISE. Les évolutions des autres contextes politiques nationaux n'ont pas affecté la mise en œuvre du programme INTERREG IIIB. En revanche, les partenariats locaux peuvent être sujets à l'instabilité.

B.2 Suite donnée aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours

Sur le programme	Fait	Non fait
En terme de stratégie : Intégrer le tourisme dans la mesure 3 ou la mesure 4	Un projet d'échange concernant les acteurs du tourisme de La Réunion et du Mozambique a été programmé sur la mesure 3.	L'intégration du tourisme dans le programme s'est fait principalement par la formation (mesure 2).
En terme de cofinancement : mobiliser systématiquement des crédits CPER en contrepartie.		La mobilisation des fonds d'Etat s'avère difficile. Cette source de cofinancement n'a pas été mobilisée.
En terme de gestion : rendre opérationnelle la batterie d'indicateurs		Le système d'indicateurs n'a pas été modifié. Le nombre restreint de projet rend encore possible la collecte ad hoc, mais cela n'est pas une solution pérenne.

Par mesure		Fait	Non fait
Environnement et cadre de vie	Implication renforcée du service instructeur	Le service instructeur a soutenu des actions communication vers les porteurs de projets potentiels. Un appel à projets a été lancé en ciblant des opérateurs identifiés Cet appel à projets s'est fait par l'envoi de courriers présentant les objectifs globaux du programme et les cadres d'intervention.	
	Animation spécifique par sous mesure		
	Devenir de la sous mesure 1.5	La sous-mesure 1.5 a été maintenue car la DDE a déposé des projets de lutte contre les pollutions pétrolières. Cependant, ces actions n'ont pas été réalisées pour l'instant.	
Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	Lancer un appel à projets		Il n'y a pas eu d'appel à projets mis en place. En effet, le rythme de programmation s'est accéléré à partir de mi 2004.
	Suivre le service instructeur		La difficulté de programmation pointée à mi parcours était due au délai de montage de dossiers. En effet, les porteurs de projets principaux de cette mesure développaient déjà des actions de coopération, mais il a fallu un peu de temps pour qu'ils s'approprient les procédures INTERREG. Ainsi, il n'y a pas eu d'action particulière de communication mise en place.
	Elargir le champ de 2.4	L'appellation "soutien aux initiatives de développement local" témoigne de l'ouverture de cette sous mesure (elle s'appelait initialement "mise en réseau des agents de développement").	
	Devenir de la 2.5 et 2.6	La mesure 2.6 (dont la maquette initiale était très limitée) a été supprimée.	La sous-mesure 2.5 a été maintenue. En effet, les actions de l'AFVP sont en phase de développement à La Réunion. Elles sont financées sur cette sous-mesure
	Faire des transferts financiers entre mesures	La mesure 2 a été abondée lors de la révision à mi-parcours. Par ailleurs, les montants de la sous-mesure 2.6 ont été affectés à d'autres sous-mesures.	
Appui à un développement économique intégré	Impulsion à donner à la mesure 3.3	Le service TIC du Conseil Régional a mis en place une lettre d'information.	

Renforcement des liens avec l'environnement régional	Faire évoluer les contenus opérationnels des sous-mesures		Après un démarrage relativement lent, la mesure connaît désormais un rythme de programmation satisfaisant. Le contenu des sous-mesures n'a pas eu besoin d'être modifié.
	Renforcer l'implication du CG et de la DRAC	La DRAD est en train de monter un projet de la DRAC Cependant, l'enveloppe risque d'être épuisée avant l'aboutissement du dossier. Le Conseil Général a participé à des projets, notamment le festival Artkenciel.	
Pôles de compétences à vocation régionale	Renforcer la présence de la cellule animation	Un appel à projet a été lancé fin 2003.	L'absence de dossiers programmés au moment de l'évaluation à mi-parcours était principalement due au délai de montage des dossiers et non à une absence d'organismes intéressés et informés.
	Suivi et relance régulière des porteurs de projets		
Coopération avec les RUP	Communiquer sur cette mesure	Des actions ont été mises en place, mais peu de suite sont identifiées pour l'instant.	
	Veiller à l'articulation avec INTERREG IIIC	Le Conseil Régional est partie prenante dans INTERREG IIIC. L'articulation s'est faite depuis la mise en place opérationnelle de "RUP+" : les projets entre RUP sont positionnés sur ce programme plutôt que sur INTERREG IIIB.	

Conclusion : une prise en compte sélective des recommandations de l'évaluation à mi-parcours :

- **La mise en place d'actions ciblées permettant de surmonter des difficultés** : il s'agit principalement de l'appel à projets pour la mesure 1.1.
- **Une montée en puissance du programme**, difficilement perceptible au moment de l'évaluation à mi-parcours : les actions entreprises en début de programmation n'avaient pas encore produit d'effet en 2003. A partir de mi-2004, des résultats significatifs sont apparus, notamment pour les mesures 1.2, 1.4 et 1.5.

La situation a donc évolué favorablement depuis l'évaluation à mi-parcours. Rappelons que le premier dossier programmé date de décembre 2003 ; en octobre 2005, la période de programmation réelle est donc inférieure à deux ans.

B.3 La révision à mi parcours

B.3.1 Evolution de la structure du programme

La structure par axe et mesure n'a pas été modifiée.

En revanche, on peut noter des évolutions dans les sous-mesures, évolutions affectant quatre mesures (les mesures 4 et 6 n'ont pas été modifiées).

▪ Mesure 1

Les sous-mesures 1.1 "Prévention des risques naturels et climatiques" et 1.3 "Développement des énergies renouvelables" ont été fusionnées au sein d'une nouvelle sous-mesure "Préservation de l'environnement et des ressources naturelles".

▪ Mesure 2

La sous-mesure 2.6 "Coopération dans l'évaluation des risques professionnels" a été supprimée.

Par ailleurs, deux sous-mesures ont changé d'appellation : la 2.2 "Expertise en matière de formation" est devenue "Echange et expertise en matière de formation" et la 2.4 "Mise en réseau des agents de développement" est désormais "Soutien aux initiatives de développement local"

▪ Mesure 3

La mesure 3.1 "Centre d'intelligence économique" s'intitule désormais "Centre d'intelligence économique et co-développement".

La mesure 3.2 qui prévoyait des actions dans le cadre du programme PAISE (volet économique) a été supprimée.

▪ **Mesure 5**

La sous-mesure "Consolidation d'un pôle développement rural durable" est devenue "Consolidation d'un pôle développement durable" ; cela correspond à une volonté d'ouverture.

L'autre évolution concerne la sous-mesure "Pôle de développement régional en matière d'aquaculture" qui a été modifiée en "Pôle de développement régional en matière d'aquaculture et ressources marines".

Au total, le nombre de sous-mesures est passé de 22 à 19 pour l'axe 1:

- disparition de deux sous mesures.
- fusion de deux sous-mesures en une seule.

Outre ces évolutions quantitatives, cinq sous-mesures ont vu leur champ s'élargir.

B.3.2 Une nouvelle maquette financière

AXE	Mesures	Montant FEDER avant révision	Montant FEDER après révision
Développement de la coopération régionale	Environnement et cadre de vie	663	620
	Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	824	1 243
	Appui à un développement économique intégré	680	803
	Renforcement des liens avec l'environnement régional	1 189	790
	Pôles de compétences à vocation régionale	1 302	1 275
	Coopération avec les RUP	170	102
Assistance technique		170	254
TOTAL		4 998	5 087

Le montant alloué à l'assistance technique a augmenté de 50%.

Cependant, les évolutions les plus significatives sont liées aux réaffectations de mesure à mesure au sein de l'axe 1.

Par ailleurs, le programme a bénéficié d'un montant d'indexation de 88 792 euros, soit 1,8% de l'enveloppe totale.

Les enveloppes de deux mesures ont été abondées : la mesure 2 et la mesure 3.

Le potentiel pour l'ensemble de la mesure 2 était identifié au moment de la RMP. La mesure 3 était la seule mesure de l'axe 1 dont l'avancement était satisfaisant. Il a été décidé d'augmenter sa dotation afin d'inclure d'autres projets que ceux portés par le Centre d'Intelligence Economique.

La mesure 5 a vu son enveloppe maintenue (la baisse survenue n'étant pas significative).

La maquette initiale avait doté cette mesure de plus de 25% de l'enveloppe globale. Les perspectives de programmation ne faisaient pas état de besoins de fonds nouveaux.

La mesure 1 a été sujette à une légère diminution de son enveloppe :

- Une diminution : la mesure 1 a tardé à se mettre en place. Ce retard était plus marqué que pour les autres mesures.
- Cependant, la diminution n'a été que légère. En effet, le potentiel de certaines sous-mesures (Télémedecine dans l'Océan Indien, lutte contre les pollutions pétrolières) pourrait se concrétiser en projets programmés.

Deux mesures ont vu leur enveloppe significativement diminuer : mesure 4 et mesure 6.

Les raisons de la diminution de l'enveloppe de la mesure 4 sont de deux ordres.

- D'une part, une seule antenne a été mise en place ; de plus, les dépenses pouvant faire l'objet d'un financement communautaire restent limitées, compte tenu de la règle du "territoire éligible".
- D'autre part, les projets liés aux manifestations culturelles sollicitent des montants relativement faibles. Par conséquent, la consommation dépendait de la mobilisation importante des porteurs de projets. Or, cette mobilisation était incertaine à l'époque de la RMP. De plus, des incertitudes demeurent sur les remontées de dépenses.

La mesure 6 a vu son montant diminuer. Cette diminution est la conséquence de la mise en œuvre opérationnelle du programme "RUP +", programme commun aux sept RUP qui donne un cadre plus adapté à la coopération entre RUP.

La révision à mi-parcours n'a pas affecté la structure du programme. La répartition des enveloppes par mesure n'a pas non plus été fondamentalement bouleversée même si le potentiel de chacune des mesures a été ajusté en fonction des perspectives de programmation dressées par les services instructeurs.

Le bilan de cette nouvelle maquette traduit **la concentration de l'enveloppe autour des trois thèmes formation-éducation/développement économique/recherche**. En effet, l'enveloppe correspondant à ces trois mesures a augmenté de près de 20% après la révision.

C. ELEMENTS DE REALISATION

C.1 Présentation des données financières

AXE	Mesure	intitulé sous mesure	Nombre de projets*	Nombre de projets par mesure	Montant total	Montant total par mesure	Montant UE (FEDER)	Montant UE (FEDER) par mesure
Développement de la coopération régionale	Environnement et cadre de vie	Préservation de l'environnement et des ressources naturelles	2	5	129 438	150 729	110 022	128 119
		Séminaires dans le domaine maritime	3		21 291		18 098	
	Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	Développement de l'apprentissage des langues	3	17	96 122	960 043	81 703	818 906
		Echange et expertise en matière de formation	5		181 114		153 947	
		Formation professionnelle dans le secteur agricole et forestier à l'échelle Océan Indien	5		246 870		209 839	
		Mise en réseau des agents de développement	1		19 130		19 130	
		Soutien aux chantiers de développement.	3		416 808		354 287	
	Appui à un développement économique intégré	Centre d'intelligence économique – soutien au co-développement économique	8	9	728 377	779 961	618 868	662 714
		Expertise et ingénierie en matière de télécommunications	1		51 584		43 846	
	Renforcement des liens avec l'environnement régional	Création d'antennes de La Réunion à l'étranger	2	18	198 106	544 626	168 390	462 932
		Développement des échanges culturels et socio-éducatifs	16		346 520		294 542	
	Pôles de compétences à vocation régionale	Consolidation d'un pôle développement durable	12	17	803 391	1 053 256	691 205	895 270
		Pôles de développement régional en matière d'aquaculture	2		134 236		100 436	
		Pôle agroalimentaire à vocation régionale	2		91 084		79 084	
		Intégration filière plantes aromatiques et médicinales	1		24 545		24 545	
	Coopération avec les RUP	Coopération avec les RUP	1	1	41 646	41 646	35 400	35 400
	Assistance technique			4	4	200 909	200 909	170 773
Total			71		3 731 171		3 174 115	

* dossiers passés en comité local de suivi avant septembre 2005 : les sous mesures "Télémédecine dans l'Océan Indien", "lutte contre les pollutions pétrolières" (mesure 1) et "soutien à la production de supports d'information et d'outils pédagogiques" (mesure 4) n'ont pas fait l'objet de programmation. Elles ont cependant été confirmées après la révision à miparcours.

La répartition des cofinancements des projets programmés est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Montant total	3 731 171
Montant UE (FEDER)	3 174 115
Montant Conseil Régional	476 818
Montant Conseil Général	8 189
Montant Etat	3 194
Montant autres financeurs	68 856

La répartition des cofinancements illustre l'implication forte du Conseil Régional dans la mise en œuvre du programme INTERREG IIIB.

La faible présence du Conseil Général peut s'expliquer par le fait que les thèmes mis en avant dans le programme ne correspondent pas aux thèmes prioritaires des actions de coopération menées par le Conseil Général.

Une accélération de la programmation en 2004

Le tableau ci-dessous indique la répartition des dossiers programmés selon l'année de passage en CLS.

	2003	2004	2005*
nombre de projets	4	49	18
montant UE (euros)	110 357	2 082 482	981 275

** sur 9 mois seulement*

Le pic observé en 2004 correspond à l'aboutissement de dossiers montés en 2003 et en 2004. Les premiers dossiers ont été déposés par :

- des opérateurs qui ont l'habitude de monter des dossiers de demande de financement.
- des structures étroitement associées au DOCUP
- des organismes sensibilisés et accompagnés par les services instructeurs.

Il est à noter que 60% des dossiers programmés en 2004 l'ont été dans le dernier trimestre.

Les projets programmés en 2005 reflètent des réalités différentes. Il peut s'agir :

- du prolongement de certaines actions déjà menées en 2004 (programmes annuels d'actions).
- des opérateurs déjà impliqués en 2004 qui ont monté d'autres projets.
- de nouveaux opérateurs, notamment sensibilisés par les actions de communication.

Etat des certifications

AXE	Mesures	Montant FEDER après révision (milliers d'€)	Montant des dépenses certifiées (milliers d'€)	% de dépenses certifiées
Développement de la coopération régionale	Environnement et cadre de vie	620	5	1%
	Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	1 243	206	17%
	Appui à un développement économique intégré	803	216	27%
	Renforcement des liens avec l'environnement régional	790	225	28%
	Pôles de compétences à vocation régionale	1 275	106	8%
	Coopération avec les RUP	102	0	0%
Assistance technique		254	110	43%
TOTAL		5 087	868	17%

C.2 Analyse des réalisations par mesure

Rappel : les projets pris en compte en terme de programmation sont ceux présentés et acceptés en comité local de suivi avant le 30 septembre 2005.

AXE	Mesures	Montant FEDER après révision (milliers d'euros)	FEDER programmé (milliers d'euros)	Taux de programmation
Développement de la coopération régionale	Environnement et cadre de vie	620	128	20,7%
	Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	1 243	819	65,9%
	Appui à un développement économique intégré	803	663	82,5%
	Renforcement des liens avec l'environnement régional	790	463	58,6%
	Pôles de compétences à vocation régionale	1 275	895	70,2%
	Coopération avec les RUP	102	35	34,7%
Assistance technique		254	171	67,2%
TOTAL		5 087	3 174	62,4%

Les mesures phares du programme (mesures 1.2, 1.3 et 1.5) tirent le taux de programmation vers le haut.

C.2.1 Environnement et cadre de vie.

Cette thématique a été identifiée comme porteuse dans le diagnostic. Elle a donc été reprise dans le programme INTERREG au sein de la mesure 1.1.

Cependant, la perception et la traduction opérationnelle de la prise en compte de l'environnement connaissent des situations très différentes entre La Réunion et les pays tiers.

Ainsi, la mise en œuvre connaît un certain retard par rapport aux autres mesures, avec seulement 21% de taux de programmation.

Parmi les 5 projets qui ont été programmés à ce jour, on peut distinguer :

- 3 projets relatifs à des séminaires : il s'agit de 2 participations réunionnaises à des rencontres internationales (séminaire sur la pêche et participation à une réunion de la COI) et de la contribution au financement du colloque sur l'énergie qui s'est tenu à La Réunion pour inviter des partenaires étrangers.
- 1 mission d'expertise pour identifier des sites propices à la mise en place d'actions dans le domaine de la pêche.
- 1 programme de recherche sur les anguilles, visant à la préservation de l'espèce, mené par l'ARDA. L'instruction par la Direction de l'environnement du Conseil Régional de ce projet de recherche (et non par la DRRT au titre de la mesure 5) correspond à la thématique (préservation d'espèce). En effet, le même type de projet se déroulant à La Réunion avait déjà été financé par cette direction.

▪ Point sur les pays concernés.

On retrouve les quatre pays de la COI (Madagascar (4 projets), Maurice, Les Seychelles (3 projets chacun) et les Comores (2 projet)) ainsi que le Mozambique (pour le projet porté par l'ARDA).

▪ Perspectives de programmation :

Cette mesure est en retard de programmation par rapport aux autres mesures. Cependant, deux projets sont susceptibles d'être programmés en CLS.

Le premier est le prolongement de l'action réalisée dans le cadre du colloque sur l'énergie, désormais porté par l'ARER. Le principe d'élargissement de la provenance des participants a été amplifié (participants venant d'Europe, du Québec...). Cependant, la contribution du programme INTERREG devrait se limiter à la participation des pays de la zone Océan Indien. L'objectif affiché cette année est l'élaboration d'un plan d'actions.

Le second est un projet de Télémédecine.

Deux autres projets dépendent de la concrétisation opérationnelle du portage par la DDE.

La somme prévue pour ces quatre projets s'élève aux alentours de 370 000 euros de FEDER, ce qui laisserait environ 130 000 euros à programmer.

En tout état de cause, l'appel à projet est maintenu et devrait faire l'objet d'une relance auprès des opérateurs qui s'étaient manifestés.

Des projets sont en cours de montage. Ils doivent être concrétisés à court terme pour pouvoir être programmés d'ici la fin 2006.

C.2.2 Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion.

Le taux de programmation au 30 septembre 2005 est de 66%.

Sur cette mesure, 17 projets ont été programmés à ce jour. Certains d'entre eux sont des programmes d'actions regroupant plusieurs types de projets. En particulier, deux lycées agricoles ont mis en place des programmes d'échanges : accueil d'élèves étrangers, départs en stage à l'étranger pour des Réunionnais...

Au sein de cette mesure, on peut distinguer quatre types d'actions :

- Des missions d'expertise.
- Des actions de formation par des structures réunionnaises.
- Des actions de formation pour des jeunes réunionnais.
- Un séminaire.

NB : La classification a été faite selon la dominante de l'action. A titre d'illustration, un séjour d'un jeune qui part 10 jours en stage à l'étranger est considéré comme une action de formation pour les Réunionnais (même s'il apportera des connaissances sur place) alors que la présence d'un jeune diplômé qui part en tant que volontaire pour une durée de 2 ans sera classée comme une action de formation par un Réunionnais.

▪ Des missions d'expertise

Quatre missions ont été réalisées : 3 diagnostics et un projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution d'une école d'ingénieur.

Les secteurs concernés par ces missions d'expertise sont principalement les filières agricoles.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage concerne le projet d'école d'ingénieur (Institut des Nouveaux Services Électroniques, de l'Informatique et des Télécommunications de l'Océan Indien).

▪ Des actions de formation par les Réunionnais.

Ce type de projet regroupe des sessions de formation formalisées et cadrées (3 projets) ainsi que le départ de jeunes Réunionnais sous le statut de volontaires dans les Alliances françaises pendant 2 ans.

Les sessions de formation ont touché des fonctionnaires étrangers (COMESA⁴, Ministère de l'environnement des Seychelles) ou des professionnels du tourisme.

⁴ Le Marché Commun d'Afrique orientale et australe (COMESA) est une organisation regroupant 20 pays. L'objectif est de promouvoir une intégration économique régionale fondée sur le commerce et l'investissement.

La mission principale des jeunes volontaires est d'apporter un appui aux populations locales.

Au moment de l'évaluation, 15 jeunes ont débuté leur travail de volontaire. Leur mission à Madagascar s'inscrit dans le cadre du PARSEM.

Par ailleurs, une partie des programmes d'actions des établissements scolaires est constituée par l'accueil d'étrangers dans le cadre d'échanges.

- Actions de formations pour les Réunionnais.

Ces actions sont portées par des établissements scolaires et représentent des séjours à l'étranger sous forme de stages. Les jeunes concernés suivent des scolarités dans des filières agricoles ou de développement durable. Les destinations sont l'Afrique du Sud, les Comores et Madagascar.

Les départs en Afrique du Sud ont été précédés de cours d'anglais spécifiques (à double titre : volet technique et particularisme de l'anglais parlé en Afrique du Sud) dispensés par une Sud-Africaine présente à La Réunion.

Au total, 277 jeunes Réunionnais ont eu l'opportunité de partir pour l'étranger dans le cadre de ces programmes.

- Séminaire

Le séminaire a été organisé par l'IRTS sur le thème du développement durable. Ce champ thématique est appréhendé de diverses manières selon les régions de la zone : ce séminaire constitue un travail situé en amont de toute action sur le terrain.

Type de projets et pays concernés dans le cadre de cette mesure:

Types de projets	Nombre de projets	Pays concernés
Les missions d'expertise	4	Madagascar (2 projets), L'Afrique du Sud, les Seychelles et l'Ile Maurice.
Des actions de formation réalisées par des Réunionnais au bénéfice de pays tiers	6	Madagascar (2 projets), Seychelles (2 projets), Comores (1 projet) et COMESA (1 projet)
Des actions de formation pour des Réunionnais	6	Afrique du Sud (5 projets), Madagascar (4 projets), Comores (4 projets), Inde (1 projet)
Un séminaire.	1	Maurice, Afrique du Sud, Madagascar (à compléter)

Madagascar est le pays le plus impliqué dans cette mesure avec 9 projets, soit plus de la moitié des projets engagés sur cette mesure.

L'Afrique du Sud est également un partenaire important (7 projets). On remarque que c'est plutôt comme pays d'accueil pour former des Réunionnais que l'Afrique du Sud est présente.

Les trois autres pays de la COI arrivent ensuite, avec en premier lieu les Comores (qui est une des destinations pour les actions des lycées agricoles, 6 projets), puis les Seychelles (3 projets, dont 2 s'inscrivant dans le plan d'action mis en œuvre dans le cadre de l'accord entre les Seychelles et La Réunion) et enfin Maurice (2 projets).

Un projet a été mené avec l'Inde. Il témoigne d'une proximité culturelle entre La Réunion et ce pays.

La formation dispensée pour les membres du COMESA contribue aux relations qu'entretient La Réunion avec cette organisation.

Fin de la programmation

Un certain nombre de projets sont en cours d'instruction.

On retrouve des projets dans la lignée de ce qui a été fait jusque là : actions des établissements scolaires, projet du CIEP, poursuite de l'action de l'AFVP (le Mozambique sera une des destinations pour les futurs volontaires).

Les actions de formation dans le tourisme se poursuivent, avec des projets portés par le CENTHOR et par l'AREP.

De nouveaux types de projets émergent en fin de programmation. Ainsi, un projet expérimental de chantier d'application à l'étranger pour des jeunes dans le cadre du RSMA est à l'étude (application de la LOOM).

En tout état de cause, cette mesure devrait atteindre les objectifs de programmation d'ici 2006.

Le service instructeur fait même état de projets qui ne pourront pas être financés, faute d'enveloppe financière.

C.2.3 Appui à un développement économique intégré

Neuf projets ont fait l'objet d'un agrément par le CLS avant fin septembre 2005, représentant un taux de programmation de 83%.

Cette mesure est en avance de programmation par rapport aux autres. Cette constatation avait déjà été faite lors de l'évaluation à mi-parcours. Il faut souligner que 58% des montants programmés sont concentrés sur la contribution au programme d'action du Centre d'intelligence économique (D6).

Les projets financés dans le cadre de cette mesure sont de trois types :

- **Le développement d'expertise dans le domaine de l'intelligence économique.**

L'ADIT⁵ appuie méthodologiquement la cellule D6 pour adapter les outils de l'intelligence économique à La Réunion et de contribuer en parallèle à la vulgarisation. Les cibles prioritaires de cette vulgarisation sont d'une part les collectivités locales (intelligence territoriale) et les PME.

⁵ Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique

- **La mise en place de moyens de communication.**

Trois projets sont soutenus par le programme INTERREG en vue de diffuser de l'information. Il s'agit du site internet mis en place par le SR21, de la lettre d'information diffusée par le Conseil Régional et enfin de la revue Vigie Océan Indien publié par la SR 21 (2 500 exemplaires).

- **La mise en réseau par le financement de participation à des séminaires ou à des missions.**

Cinq projets correspondent à cet objectif : un dans le secteur du tourisme, un dans le domaine de l'artisanat, un impliquant les technopoles, un en liaison avec l'Université de la Communication et enfin un sur l'intelligence économique. Ces projets s'inscrivent dans une phase de recherche de partenariat et de thèmes porteurs en terme de développement économique.

Portée géographique des actions

La portée des actions mises en place par D6 est l'ensemble de la zone Océan Indien.

De même, la diffusion des moyens de communication touche toute la zone.

En revanche, on peut identifier les pays concernés par les actions de mise en réseau : il s'agit du Mozambique pour le tourisme, de l'Afrique du Sud pour l'artisanat et de l'Afrique du Sud, de Madagascar et de Maurice pour la mise en réseau des technopoles.

Fin de la programmation

La programmation est déjà très avancée. Compte tenu de la programmation à venir du programme d'actions 2006 de D6, il ne reste qu'une marge de manœuvre étroite pour le financement d'autres actions.

Il est envisagé toutefois de financer une étude pour nourrir la stratégie dans le cadre des APE. L'enjeu sera d'identifier les secteurs exposés et les secteurs à protéger en vue de réussir un partenariat "gagnant-gagnant" entre les pays ACP et La Réunion.

C.2.4 Renforcement des liens avec l'environnement régional

Cette mesure inclut d'une part le financement de l'antenne de représentation à Madagascar (programme d'action 2004 et 2005) et, d'autre part, le financement de manifestations culturelles (16 projets programmés).

Le taux de programmation actuel est de 59%, ce qui situe la mesure dans la moyenne du programme. Il faut rappeler que plus d'un tiers de la maquette initiale prévue sur cette mesure a été transféré vers d'autres mesures à l'issue de la révision à mi-parcours.

- **L'antenne de représentation à Madagascar est financée depuis 2004 par le programme INTERREG.**

L'antenne de représentation était auparavant financée par le DOCUP Objectif 1.

Elle mène des activités de différentes natures : accueil d'acteurs économiques réunionnais, réception d'opérateurs malgaches, organisation de missions malgaches à La Réunion et participation du directeur de l'antenne à des séminaires et autres événements régionaux.

L'antenne a permis d'accompagner des prospections avancées d'entreprises réunionnaises à Madagascar, de soutenir des projets d'installation d'entreprises malgaches à La Réunion et de suivre des programmes de développement.

▪ **Manifestations culturelles**

Les projets financés correspondent soit à la participation de Réunionnais à des festivals à l'étranger soit à la prise en charge d'étrangers pour des rassemblements à La Réunion.

Les montants par dossier sont généralement peu élevés. Ainsi 12 dossiers (sur 16) incluent des financements dont le montant demandé est inférieur à 16 500 euros.

Deux manifestations ont particulièrement bénéficié de financements : le festival Artkenciel (cf étude de cas) et le Festival do Baluarte sur l'île de Mozambique (déplacement de quatre associations pris en charge).

Les participants aux manifestations se déroulant à La Réunion venaient de l'ensemble de la zone Océan Indien, de l'Afrique du Sud jusqu'à l'Australie en passant par l'Inde. La provenance des participants ne se limite pas à l'Océan Indien : à titre d'illustration, des manifestations ont invité des participants de Chine, du Kenya, ou encore de l'Allemagne (les dépenses correspondantes à des pays hors zone de l'Océan Indien n'ont pas été financées par le programme).

Pays partenaires des manifestations culturelles.

On trouve quatre pays principalement associés aux manifestations culturelles : les Seychelles (6 projets dont certaines actions font partie du plan d'action pour les Seychelles), le Mozambique (6 projets, dont 4 pour le festival do Baluarte sur l'île de Mozambique), Maurice (5 projets) et Madagascar (4 projets).

L'Afrique du Sud et les Comores sont peu présents sur cette mesure, avec respectivement 2 et 1 dossiers.

Outre ces 6 pays, on retrouve l'Inde, qui est concernée par 3 projets.

Fin de la programmation

Malgré une moyenne relativement faible par projet, l'enveloppe devrait être entièrement programmée. En effet, le nombre de demandes croit fortement au fur et à mesure qu'on avance dans la période de programmation.

La relative inexpérience dans la gestion des fonds européens des opérateurs concernés entraînent néanmoins quelques difficultés.

Le mode de versement des subventions européennes nécessite une gestion adaptée, notamment pour ne pas manquer de trésorerie.

Par ailleurs, la traçabilité des fonds nécessite la mise en place d'une comptabilité analytique, qui n'est pas une pratique très répandue parmi les associations culturelles.

Ainsi, la certification des dépenses pourrait poser problème pour certains projets.

C.2.5 Pôles de compétences à vocation régionale

17 projets ont été programmés dans le cadre de cette mesure, pour un taux de programmation égal à 70%. Les projets sont de différentes natures :

- **des missions d'expertise**

Six missions de ce type ont été menées. Il s'agit:

- soit d'une préparation et d'un repérage des partenaires potentiels en vue de développer des actions : ce sont notamment les missions d'étude du CIRAD.
- soit d'une valorisation des compétences acquises dans le cadre de projet de recherche à La Réunion, par exemple la partie "expertise et formation" du PARDAC.

- **des projets de recherche**

Neuf actions de recherche ont été financées sur cette mesure.

Le secteur rural et agricole (production aquacole, expertise foncière...) est majoritairement représenté.

Toutefois, deux projets soutenus par le programme ne sont pas directement liés à ce secteur : une action de recherche sur la vapeur d'eau et une action relative à "la maîtrise et la gestion de l'énergie et de l'environnement".

- **Un appui transversal :**

La cellule de valorisation et de coopération régionale joue un rôle de catalyseur sur les différents niveaux : recherche de partenaires, analyse de la demande régionale, appui à la valorisation de l'expertise réunionnaise...

Les pays concernés

Madagascar est le pays le plus concerné par les projets de cette mesure (8 projets). Ensuite, l'Afrique du Sud a été impliquée dans 4 projets. Enfin, l'île Maurice et les Comores ont été associées à 3 projets chacun.

La cellule de valorisation et de coopération régionale étend ses actions à tous les pays de la zone.

Fin de la programmation

Malgré un potentiel jugé important, l'enveloppe de cette mesure n'a pas été augmentée lors de la révision à mi-parcours. Ainsi, avec un rythme de programmation relativement soutenue s'appuyant sur un tissu dense d'opérateurs, cette mesure devrait être totalement programmée.

C.2.6 Coopération avec les RUP

Cette mesure inclut un forum organisé par la CCI de La Réunion. Etaient invités des représentants des Açores, de Madère et des Canaries. Le thème était celui de l'aménagement, de la gestion et de la valorisation des espaces protégés.

La coopération entre les RUP s'est également structurée dans le cadre du programme INTERREG IIIC, dont la mise en œuvre est effective depuis 2004. Il est ainsi envisagé de transférer les crédits non programmés de cette mesure vers d'autres mesures de l'axe 1. Cette reprogrammation doit être validée en CNS.

C.2.7 Assistance technique

Cette mesure est la seule de l'axe 2.

Elle inclut le financement de l'animation et de la gestion du programme.

La programmation ne semble pas poser de problème particulier, dans la mesure où les postes de dépenses sont déjà identifiés et quantifiés.

C.3 Synthèse

C.3.1 Par type d'action

type d'actions	nombre de projets concernés	Mesures concernées	commentaires
manifestation culturelle	16	1.4	Les projets soutenus sont de différentes natures : <ul style="list-style-type: none"> - financement de la participation de Réunionnais à des manifestations à l'étranger, - financement d'invités étrangers à des manifestations à La Réunion, - financements de l'organisation.
missions d'expertise (étude, diagnostics)	15	1.2 , 1.3 , 1.5	Sous cette appellation, on retrouve soit des missions préparatoires pour identifier les thèmes et les partenaires du projet, soit des missions pour valoriser directement les expertises acquises par les opérateurs à La Réunion.
actions de formation	12	1.2	Deux types distincts d'action de formation : les actions de formation à destination des Réunionnais et les actions à destination des étrangers.
projets de recherche	10	1.1 et 1.5	Parmi les thèmes de recherche, on retrouve les pôles d'excellence de La Réunion : développement rural, aquaculture. Par ailleurs, l'Université de La Réunion a porté des projets en vue d'une meilleure intégration dans les réseaux internationaux de recherche.
séminaires	10	1.1, 1.2, 1.3 et 1.6	Les séminaires constituent souvent la phase en amont, pour le repérage d'acteurs et d'actions à mettre en œuvre sur des thèmes. On retrouve parmi les thèmes de séminaires la pêche, l'énergie, le développement durable et l'intelligence économique.
représentation	2	1.4	Il s'agit du programme d'action de l'antenne à Madagascar financé sur deux années.
Actions de communication	4	1.3	La diffusion de revues et la mise en place d'un site internet ont été financées.

NB : la somme des projets concernés est supérieure au nombre de projets car certains projets sont des programmes d'actions avec différents types d'action.

C.3.2 Selon les pays

L'analyse s'appuie sur l'ensemble de l'axe 1, soit 67 dossiers : on distingue 58 projets dont les partenaires sont identifiés dans l'Océan Indien, 8 projets qui concernent l'ensemble de la zone Océan Indien et enfin un projet associant d'autres RUP. Le tableau ci-après rappelle le nombre de projets associant chacun des pays :

	total	mesures					
		1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
Madagascar	28	4	9	1	6	8	
Comores	14	3	6		2	4	
Maurice	14	3	2	1	5	3	
Afrique du Sud	12		7	2		3	
Seychelles	12	3	3		6		
Mozambique	7	1			6		
Inde	4		1				
Océan Indien	8			6		2	
COMESA	1		1				
RUP	1						1

Les quatre pays de la COI sont concernés par l'ensemble des mesures (hors mesure 1.6), soit directement, soit en tant que pays situé dans la zone Océan Indien. Outre ces pays, l'Afrique du Sud est partenaire de projets de quatre mesures. Enfin, le Mozambique est principalement présent dans les manifestations culturelles. Il est à noter que l'Inde est aussi présente, mais de façon marginale.

En termes quantitatifs, Madagascar est le pays le plus présent dans les actions de coopération soutenues par le programme INTERREG IIIB. Des partenaires malgaches sont associés à environ la moitié des projets dont les partenaires sont identifiés (28 dossiers sur 58).

Ensuite, on retrouve quatre pays impliqués dans une dizaine de projets : Maurice, les Seychelles, les Comores et l'Afrique du Sud.

Enfin, le Mozambique est concerné par 7 projets. Il est à noter que le Mozambique devrait accueillir un groupe de Volontaires du Progrès en 2006.

En terme de partenariats multilatéraux, on constate que :

- 20 projets associent des partenaires de plusieurs pays : ce sont principalement les programmes d'actions des lycées agricoles, des séminaires et des manifestations culturelles.
- 8 projets visent à toucher l'ensemble de la zone Océan Indien.

C.3.3 Fin de la programmation : 2005-2006

AXE	Mesures	taux de programmation (septembre 05)	Perspectives 2005-2006
Développement de la coopération régionale	Environnement et cadre de vie	20,7%	La fin de programmation repose sur différents projets : - Des projets sont en cours d'instruction : leur concrétisation est en bonne voie. - La programmation du projet porté par la DDE (sous réserve d'une solution proposée) - Une relance ciblée de porteurs de projets ayant manifesté leur intérêt suite à l'appel à projets contribuera à l'accélération du montage de dossiers.
	Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	65,9%	Cette mesure ne rencontrera pas de problème de programmation, certains projets pourraient même être refusés.
	Appui à un développement économique intégré	82,5%	Cette mesure devrait être entièrement consommée.
	Renforcement des liens avec l'environnement régional	58,6%	En terme de programmation, la multiplicité des projets devrait permettre d'atteindre un taux maximal de programmation. Cependant, des difficultés liées à la certification pourraient intervenir.
	Pôles de compétences à vocation régionale	70,2%	L'enveloppe devrait être entièrement consommée.
	coopération avec les RUP	34,7%	Compte tenu de la complémentarité apportée par INTERREG IIC, il est envisagé de réaffecter l'enveloppe restante. Les mesures bénéficiaires de ce redéploiement ne sont pas encore définies.
Assistance technique		67,2%	Les crédits devraient être consommés, les dépenses étant identifiées.
TOTAL		62,4%	Malgré un début tardif, les crédits devraient être entièrement programmés. Un outil de veille a été mis en place pour suivre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les projets qui n'ont engagé encore aucune dépense. ▪ la certification des dépenses, Cela devrait permettre de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ mener des ajustements au sein des mesures, ▪ de préparer une éventuelle reprogrammation pour la mesure 1.6.

D. PROCESSUS EN COURS ET RÉSULTATS OBSERVÉS

L'analyse des processus de coopération en cours grâce au programme, de leur valeur ajoutée et des résultats obtenus est effectuée dans le cadre d'investigations qui ont porté sur trois thèmes :

- Les échanges en matière de formation et d'éducation
- Les échanges culturels
- Les coopérations en matière de recherche et de développement technologique (y compris dans les transferts et applications).

Ces trois thèmes ont fait l'objet d'enquête ou d'études de cas, comportant un entretien en face à face ou ayant donné lieu à un compte rendu écrit par le chef de projet, sur la base d'un questionnaire d'évaluation fourni par Amnyos (cf. annexe). Les deux thèmes concernant les échanges en matière de formation et d'éducation, d'une part, et la recherche et le développement technologique, d'autre part, ont été approfondis de façon coordonnée et complémentaire dans le cadre de deux réunions thématiques réunissant les responsables de la programmation et/ou du suivi et les responsables des projets correspondants.

Dans cette section nous revenons successivement sur ces trois thèmes avant de conclure sur les processus en cours et de mettre en perspective les résultats obtenus.

D.1 La coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Rappelons que ce domaine est celui de la mesure 1.2 « Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion » pour lesquels les dossiers présentés et acceptés en CLS avant septembre 2005 étaient au nombre de 17.

Les éléments d'appréciation recueillis concernent un nombre limité de cas dont le choix a fait l'objet d'un arbitrage par les instances commanditaires :

- Les **études de cas** ont concerné :
 - Le projet de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) pour des actions de mobilité en direction des Comores et de Madagascar,
 - Le projet du CIEP- Centre International d'Études Pédagogiques de formation de hauts fonctionnaires du COMESA (le français comme langue de travail dans les organisations internationales)
 - Le projet de l'association des Gîtes de France relatif à un plan d'action en direction des Seychelles, pour la formation de guides, techniciens et hôteliers (accords cadre Réunion-Seychelles)
 - Le projet de mise en place d'une école d'ingénieurs à vocation régionale dans le domaine des TIC en partenariat avec les Universités de Madagascar et Maurice (expertise et assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'INSEIT-Océan Indien).
- Par ailleurs une **réunion thématique** a permis de rassembler les responsables de la programmation et les responsables des projets :

- IRTS (Séminaires internationaux sur le développement local)
- Gîtes de France
- Lycée Agricole de Saint Paul

D.1.1 Études de cas

D.1.1.1 AFVP (Association Française pour les Volontaires du Progrès)

L'AFVP a pour objectif de permettre à des jeunes français et européens de manifester leur solidarité avec les populations d'autres pays.

Dans le cadre de ce projet, les jeunes Volontaires du Progrès mèneront des actions dans l'archipel des Comores et à Madagascar.

Aux Comores, cinq (huit ont été recrutés, comme on le verra) Volontaires du Progrès sont en poste pour une durée de 24 mois chacun : 2 pour la réalisation de projets de développement local, 2 dans le cadre de filières agricoles, 1 pour la formation de professeurs dans les trois îles de l'archipel. Il s'agissait pour eux **d'appuyer les opérateurs locaux émergents dans la définition et la réalisation de projets de développement.**

L'expérience souligne la difficulté, quelles que soient les précautions prises en amont, de monter de tels projets de longue durée qui conduisent des jeunes - même très motivés - à s'expatrier pour une longue période. Sur les 5 volontaires, sélectionnés en fonction de leurs compétences et de leur motivation, 2 ont été conduits à abandonner et 1 a changé de pays d'accueil. Il a été possible de les remplacer rapidement et la mission sera remplie dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, **cinq postes** de jeunes diplômés réunionnais ont été créés pour la réalisation des missions **à Madagascar** au sein du réseau des alliances franco-malgaches, en particulier pour développer l'enseignement du français dans les écoles primaires malgaches et coordonner la formation en français des instituteurs malgaches dans le cadre du PARSEM (Programme d'Appui Réunionnais au Système Éducatif Malgache).

On se trouve donc en face d'une action riche et exigeante, mais qui demande un **suiti attentif** et une **capacité de réaction** rapide.

D.1.1.2 CIEP (Centre International d'Études Pédagogiques)

Dans le cadre du programme INTERREG, cet établissement public national a engagé un **programme de formation de 27 fonctionnaires** du COMESA - Marché commun d'Afrique orientale et australe rassemblant 19 États membres dont les trois langues officielles sont l'anglais, le français, et le portugais.

Neuf des pays du COMESA sont francophones ou appartiennent à l'OIF (Organisation Intergouvernementale de la Francophonie). C'est dans ce cadre que le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP) de La Réunion développe son activité pour « favoriser les échanges avec le monde francophone et les collectivités territoriales françaises dans la zone indo-océanique par la

promotion du Français comme langue de travail au sein du COMESA ».

Dans le cadre du programme, quatre groupes ont été constitués : secrétaires/hôtesse, fonctionnaires, personnel administratif, services, avec la mise en œuvre d'une **pédagogie différenciée** en fonction du niveau de compétence de chacun et un **suivi individualisé**.

La formation comporte deux temps forts :

- *trois semaines de **formation au français** intensive, au Tampon, qui dispose d'un équipement performant, avec un accompagnement personnalisé,*
- *une semaine à Saint-Denis, comprenant des **échanges** avec les services déconcentrés de l'Etat, les services de la CCI, la technopôle...*

L'objectif visé, après ce qui apparaît comme une année expérimentale réussie, est que cette action se perfectionne et se développe avec un effort accru pour engager **une démarche continue, un élargissement du public touché, la mise en œuvre d'un suivi à distance et une meilleure évaluation préalable des compétences**.

D.1.1.3 Association des Gîtes de France

L'association a engagé **en 2002 une première action de coopération avec les Seychelles**, qui s'est révélée très positive et a suscité de nombreuses demandes émanant d'autres territoires. Il s'agit d'une formation originale combinant l'apprentissage d'une **technique culinaire anglais/français et un chantier-école**.

Les Seychelles avaient demandé, via la Région, l'établissement d'un **diagnostic** et la **déclinaison d'un savoir-faire** en matière de « **petite hôtellerie** ». Un programme de **formation croisée** - exclusivement en anglais aux Seychelles et en français à La Réunion - a été défini sous la forme de 4 modules chez 13 propriétaires et s'est révélé parfaitement adapté aux besoins.

Un projet d'**extension** d'un tel programme de formation à l'échelle de l'Océan Indien est souhaité.

La démarche mise en œuvre consiste à organiser une formation personnalisée, avec immersion complète chez un propriétaire de Gîte rural. Cela impose donc d'acquérir une maîtrise réelle de la langue et des techniques culinaires spécifiques au territoire considéré.

Cette démarche semble potentiellement pouvoir se développer à l'échelle de l'Océan Indien.

Elle débouche sur la **maîtrise de la langue** du pays considéré - ce qui constitue un atout important pour le développement de l'usage du français dans l'Océan Indien - et l'ouverture vers de nouveaux marchés. Mais elle exige, en contrepartie, une **organisation administrative lourde** (par exemple, le fort cloisonnement administratif de l'administration des Seychelles ne facilite pas les choses).

Cette première expérience est donc appelée à se développer - si des moyens sont

dégagés pour la poursuivre - et, éventuellement, à s'étendre à d'autres pays de l'Océan Indien.

Elle pourrait déboucher sur la définition d'une **Charte de Qualité Océan Indien** et un **package de produits**.

En 2006, **deux salons** pourraient être organisés.

D.1.1.4 INSEIT-OI : Institut des Nouveaux Services Électroniques, de l'Informatique et des Télécommunications de l'Océan Indien

Ce projet concerne l'expertise et assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'une **école d'ingénieurs à vocation régionale** dans le domaine des TIC en partenariat avec les Universités de Madagascar et de Maurice.

Dans le cadre du PRAI, la Région Réunion a fait réaliser en 2002 une étude concernant l'état des formations dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication dans la ZOI (Zone Océan Indien). Une des recommandations fortes soulignait l'insuffisance des formations professionnelles de haut niveau dans ce secteur.

Compte tenu du potentiel de cette filière (estimé via des études antérieures) la Région, en partenariat avec l'Université, a commandé une étude sur l'opportunité de créer une école d'ingénieurs au service du développement de cette filière.

Une large **consultation des acteurs socio-économiques, ainsi que des partenaires potentiels au niveau régional, national et international** a conclu à la faisabilité de ce projet sous la forme d'une École d'Ingénieurs orientée formation / recherche / développement, conçue comme un service public, soutenue par l'État et le Conseil Régional, dans la perspective d'en faire un projet structurant d'aménagement du territoire et de développement économique pour la ZOI.

La consultation avait permis de dégager des attentes qui sont devenues autant d'objectifs pour le projet :

- **Objectifs socio-économiques :**

- Appuyer le développement programmé de la filière TIC, source de création d'activités et donc d'emplois dans la ZOI
- Créer un pôle d'excellence formation-recherche dans le domaine de télécommunications de demain
- Répondre au besoin exprimé par les entreprises de modernisation de leur système d'information pour rester compétitives au niveau international
- Fournir des compétences pour créer des secteurs en émergence (numérique interactif, géolocalisation, e-santé...)

- **Emplois et métiers :**

- Proposer localement un outil de promotion pour les jeunes de la région
- Former des ingénieurs pour les nouveaux métiers

- Former des cadres bi/trilingues de haut niveau.

- Points forts émergents :

- Mettre en synergie les acteurs de la formation, de la recherche et les entreprises dans le cadre d'un processus pérenne de production de richesses
- Réaliser un projet de co-développement régional par l'intégration des partenaires régionaux, dès la mise en place.

L'objectif visé est de présenter ce dossier auprès de la Commission des Titres de l'Ingénieur à l'automne 2005. Pour avoir une réponse du Ministère de tutelle en Janvier 2006 et, en cas de réponse positive, démarrer les formations en Septembre 2006.

D.1.2 Réunion thématique

Cette réunion a d'abord permis d'enrichir le panel d'étude de cas de deux projets complémentaires (Lycée Agricole de Saint Paul, IRTS) puis de relever quelques points majeurs en matière de valeur ajoutée de projets et de processus à mettre en oeuvre pour optimiser les retombées des projets INTERREG en matière d'éducation et de formation.

D.1.2.1 Lycée Agricole de Saint Paul :

Le Lycée agricole **envoie depuis 2001** à Madagascar et en Afrique du Sud, avec le soutien de la Région et dans le cadre d'un BTS développement durable, **une classe de 22 à 25 intervenants avec quatre ou cinq accompagnateurs**, soit 30 personnes scindées en deux groupes.

Ce module de formation est lourd à monter et à gérer. Il est destiné à favoriser les échanges.

Il prend la forme d'un **stage**, aux objectifs clairement définis, dans des **zones rurales en retard de développement**. Ce stage est accompagné par des **échanges approfondis** et des **études de développement** avec des organismes non gouvernementaux.

En complément, des étudiants participent à des stages en entreprises.

La dynamique ainsi engagée avec la Région a été reprise et développée dans le cadre du programme INTERREG, avec de nouveaux moyens, mais aussi de nouvelles contraintes administratives, des « **rigidités** » parfois lourdes à gérer mais une **exigence accrue de rigueur** qui se révèle selon le Lycée bénéfique.

Les **stages en entreprises, non éligibles à INTERREG**, se poursuivent parallèlement et une dynamique très positive a été enclenchée.

L'apport d'INTERREG apparaît donc très utile, en dépit des contraintes budgétaires et des problèmes de trésorerie qui compliquent parfois l'indispensable préparation préalable de la mission.

D.1.2.2 IRTS

De son côté, l'IRTS a organisé un **séminaire** qui a réuni 25 participants provenant de 7 zones de l'Océan Indien dans le cadre **d'échanges portant sur des problématiques partagées**.

Cela représente « **un travail colossal de préparation** » qui s'étend sur une année de travail, depuis la définition du projet et la mobilisation des personnes ressources et des acteurs réunionnais, jusqu'à la **finalisation sous la forme d'un CD Rom interactif**.

Cette expérience s'est traduite par des **retombées positives** en termes de nombre de participants (une centaine par jour), d'évaluation des problèmes des enfants handicapés en milieu scolaire, par l'envoi de 5 stagiaires dans d'autres pays de l'Océan Indien...

Une partie seulement de l'ingénierie nécessaire a pu être portée par INTERREG, ce qui soulève plusieurs questions :

- La possibilité d'engager des démarches pluriannuelles et/ou à pouvoir financer le montage d'un avant projet.
- La nécessité de trouver les moyens de financer l'ingénierie préalable.
- La possibilité de s'associer entre plusieurs organismes, dans la phase de préparation de telles démarches, en prenant appui sur la Région. De telles démarches sont, en effet, lourdes à monter et exigent un temps de récupération indispensable pour en tirer le bilan.

De nombreuses pistes de travail se sont dégagées en matière de **mise en réseau des acteurs**, d'un partage de réflexion et d'expertise, de besoin de **formations diplômantes et modulaires, de définition de modules communs** (chacun gardant sa certification).

D.1.3 Conclusions concernant les échanges dans le domaine de l'éducation et de la formation

Dans le champ Formation/Education, le programme INTERREG a permis (voire incité) un **saut tant en termes quantitatifs que qualitatifs** pour les différents organismes concernés qui se sont engagés dans ce programme et apparaissent **fortement mobilisés**.

Ce sont des **champs d'expertise diversifiés**, relevant de la formation et de l'éducation : concernant les jeunes scolarisés, mais aussi les jeunes en rupture avec l'institution scolaire, ou encore les adultes déjà engagés dans la vie active et

porteurs d'une expérience professionnelle (par exemple dans le cas des Gîtes ruraux), qui sont mobilisés dans le cadre de ces projets.

Dans chacune des situations analysées, on est en face d'une démarche fortement préparée et portée par des structures profondément impliquées.

Les partenaires des autres pays ont ainsi pu bénéficier de façon directe de cette implication, de cet acquis et de cette réflexion.

Il s'agit de projets très différents concernant :

- Soit des élèves du Lycée agricole qui partent à Madagascar dans le cadre de leur formation, et sont soutenus sur place par un solide encadrement.
- Soit des fonctionnaires du COMESA, formés à la maîtrise du français par le CIEP dans le cadre d'une formation intensive avec un accompagnement personnalisé très présent.
- Soit des jeunes soigneusement sélectionnés en fonction de leurs capacités et de leur motivation dans le cas de l'AFVP. Mais on constate qu'un engagement sur 24 mois peut être très difficile à assumer, quelles qu'aient été les précautions prises au moment de leur sélection. Il s'agit, sans aucun doute, d'une démarche très intéressante et porteuse d'avenir, mais qui nécessite la mise en œuvre d'un soutien individualisé, plus présent en continu. Ce type de suivi est assuré par les alliances françaises.
- Soit des professionnels, comme dans le cas des Gîtes de France, engagés dans une formation de type à la fois culinaire et touristique, mais aussi et, par nécessité, linguistique et culturelle qui demande elle aussi un soutien et un suivi individualisé qui demande un renforcement de la structure porteuse.
- Avec l'INSEIT-OI, on est en face d'un projet qui pourrait se révéler porteur pour La Réunion dans le cadre du développement de Technologies de l'Information et de la Communication en partenariat avec Madagascar et Maurice.

On se trouve donc face à une grande diversité de publics concernés et de projets. Mais on constate que ces projets ont tous **fortement contribué à renforcer l'expertise des porteurs de projets**, qui se sont trouvés devant des **situations et dans des contextes différents de ceux de leurs pratiques habituelles** et parfois devant des situations et des difficultés inattendues qui les ont obligé en permanence à actualiser et à réadapter leur démarche pour que les objectifs soient atteints dans les meilleures conditions.

D'après les porteurs de projets eux-mêmes, ces expériences ont été très enrichissantes pour eux, **autant par les succès obtenus que par les difficultés rencontrées**, qu'il a fallu surmonter en prenant parfois des initiatives « au pied levé » ou en dégageant des personnes ou des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins.

On constate que dans de telles situations, ce n'est pas seulement **le poids de l'institution** concernée, mais **la motivation des porteurs de projets** qui fait la différence, même s'il est plus facile de réagir dans l'urgence quand on dispose

d'une marge de manœuvre, au moins financière.

Cette dernière remarque renvoie à la nécessité de prendre en compte cet aspect au moment du montage des dossiers, prise en compte qui devrait être considérée comme une garantie de sérieux et non de faiblesse par les organismes évaluateurs et se traduire par l'octroi des moyens et/ou des soutiens nécessaires.

Malgré l'attention portée par l'animation du programme à fournir les informations nécessaires au montage et à la gestion des dossiers, **certains porteurs de projets découvrent des difficultés au fur et à mesure**. Une assistance technique accessible en continu est explicitement souhaitée par plusieurs des porteurs de projets.

La valeur ajoutée, pour La Réunion, apparaît considérable :

- en termes de **renforcement des compétences** des intervenants,
- pour **l'acquisition de savoir-faire spécifique** dans le domaine de la coopération en formation,
- pour **positionner La Réunion comme un centre actif** et pôle de compétences à l'échelle de l'Océan Indien.

Il est à noter que le coût de la coopération en formation croît très vite avec le nombre et la durée des échanges de stagiaires ou d'élèves : cette limite, présente dans d'autres formes de financement de la coopération (projets multilatéraux LEONARDO par exemple), conduit souvent à préférer des projets de mise en commun d'ingénierie et de transfert de savoir faire plutôt qu'à multiplier des échanges au niveau des personnes formées (sauf schéma longs dédiés comme ERASMUS ou stages LEONARDO individualisés).

D.2 La coopération dans le domaine culturel

Dans ce domaine, il a été convenu avec les instances commanditaires de procéder à une étude de cas sur le festival Artkenciel et d'examiner les dossiers de plusieurs autres projets. Les projets relèvent de la mesure 1.4 « Renforcement des liens avec l'environnement régional ».

D.2.1 Le Festival Artkenciel

Conçu et porté par le Théâtre de Champ Fleuri, qui constitue lui-même un lieu de création et de diffusion culturelle de haut niveau à l'échelle de l'ensemble de La Réunion, le Festival Artkenciel (qui bénéficie du label UNESCO) est un lieu exceptionnel de **rencontres, d'échanges artistiques et de partages entre des artistes de différents pays de l'Océan Indien**.

Autour d'un thème et d'un pays tête d'affiche, il rassemble à Saint-Denis, pendant 3/4 jours, des artistes provenant d'un certain nombre de pays.

Il est né du constat qu'il n'existait pratiquement pas, à l'échelle de ce vaste territoire, d'échanges entre les artistes et s'est donc fixé comme objectif de

développer de telles rencontres.

Il a permis ainsi de réunir au cours des deux premières années des artistes de Maurice, de Madagascar, des Seychelles, des Comores, d'Inde, du Mozambique...

Ce festival, largement porté par le Théâtre de Champ Fleuri, constitue donc un instrument unique de rencontres et d'échanges entre les cultures et les artistes.

Chaque année, un pays est tête d'affiche (ce sera l'Australie en 2005).

Bien que la musique soit l'activité principale de ce festival il se traduit également, dans un esprit de meilleure connaissance mutuelle, par des échanges autour de thèmes comme la peinture ou la gastronomie (un chef cuisinier de chaque pays vient présenter la gastronomie de son pays) et les instruments traditionnels sont à l'honneur.

Pour cette troisième année, le festival réunira du 10 au 13 novembre les pays participants suivants :

- l'Australie (sur fonds propres), avec 12 artistes,
- le Zimbabwe (sur fonds propres), avec 10 artistes,
- Madagascar, avec 13 artistes,
- l'Inde, avec 10 artistes,
- Maurice, avec 24 artistes,
- l'Afrique du sud, avec 10 artistes,
- La Réunion avec une quinzaine d'artistes.

Un des charmes de cette manifestation, mais aussi un de ses handicaps si le temps est pluvieux, est qu'il se déroule dans le Théâtre en plein air de Saint Gilles.

Le budget de l'opération s'élève à 200 000 Euros avec des financements croisés.

C'est le financement INTERREG (76 000 Euros), qui permet d'assurer le transport aérien, les visas, le logement des partenaires étrangers... Il est vital pour le Festival qui ne pourrait pas exister sans ce financement.

L'objectif d'Artkenciel - favoriser les rencontres et développer les échanges entre les artistes des différents pays participants. - a été pleinement été rempli au cours des deux premières années. Mais les organisateurs regrettent la faible participation du public.

Un important effort de sensibilisation a donc été prévu en 2005 pour mobiliser ce public et, plus largement, le public réunionnais.

L'effort particulier de la troisième édition portera, au-delà de la seule communauté des artistes eux-mêmes, sur la **valorisation du Festival** à l'échelle de l'ensemble de la population de Saint-Denis et de La Réunion.

Un important effort d'information et de communication va être mis en œuvre, très en amont du Festival, pour l'ouvrir davantage au public réunionnais, promouvoir et élargir ces échanges à la littérature et aux cultures des pays participants, à travers une action ciblée de sensibilisation dans les lycées, les universités, les librairies...

Par ailleurs, les tarifs seront revus à la baisse pour encourager la participation du public et, en particulier des jeunes.

Grâce à Artkenciel, La Réunion devient pendant 3/4 jours un pôle culturel vivant à l'échelle de l'Océan Indien.

Parmi les **difficultés** rencontrées par les organisateurs, il faut souligner le poids très contraignant, même si cela est inévitable, des **formalités exigées par l'administration** : contrat en 3 exemplaires, Sécurité Sociale, copie du passeport... et une douzaine d'autres obligations administratives (qui ne correspondent pas toujours aux réalités des pays invités).

Sans INTERREG, programme dont l'existence a été connue grâce à la Région, une telle opération aurait été impossible à organiser compte tenu des charges très lourdes représentées par les frais de transport aérien, l'hébergement des artistes invités...

Il faut souligner que, grâce à la démarche de sensibilisation du public réunionnais prévue à l'occasion de cette troisième édition, on assiste à la mobilisation de nouveaux acteurs comme la DRAC (7 000 Euros) et à une présence plus importante de la SACEM (qui participe depuis le début (2 000 Euros), ainsi qu'à la mobilisation accrue de différents sponsors privés.

D.2.2 Autres projets mis en œuvre

Dans le domaine des échanges culturels et socio-éducatifs, d'autres projets ont été mis en œuvre, dans un même esprit, par exemple :

D.2.2.1 le Festival do Baluarte sur l'île de Mozambique

Ce projet s'inscrit en poursuite du déplacement d'une délégation réunionnaise au Mozambique en 2003.

Un accord signé entre la Province de Cabo Delgado et le Conseil Régional de La Réunion prévoit la mise en œuvre de projets de coopération dans trois axes prioritaires : éducation/formation, développement économique, culture.

La participation de La Réunion au second Festival do Baluarte s'inscrit dans ce cadre et permet un renforcement des liens entre La Réunion et le Mozambique qui est à l'origine du peuplement de La Réunion.

Il s'agit de présenter, pendant 4 jours, l'île de La Réunion au travers d'expositions, de manifestations de groupes musicaux et par la tenue de stands d'artisanat et de gastronomie locale.

D.2.2.2 - Rassemblement des Jeunes Indiens océaniques

Ce rassemblement a été organisé dans le cadre de la CJSOI du 9 au 16 octobre 2004.

Il s'agissait de permettre une meilleure connaissance mutuelle, pour chacun des groupes de jeunes des pays de la zone, au travers d'activités culturelles et

sportives :

- Connaissance des pays de l'Océan Indien, chaque délégation organisant un atelier de présentation de son pays sous une forme originale et des activités de danse, de musique et d'ateliers, en s'attachant à repérer les préoccupations identiques permettant de développer des actions communes.
- Spectacle vivant par la présentation par chaque délégation d'un spectacle traditionnel de son île.
- Atelier d'écriture, chaque délégation devant comprendre une fille et un garçon ayant des aptitudes à réaliser un reportage sur ce rassemblement.

D.2.2.3 - Premières Rencontres Internationales Sport et Culture de l'Océan Indien

Il s'agissait d'organiser à La Réunion des rencontres permettant de développer la coopération inter-îles pour des jeunes de 9 à 16 ans en développant des échanges débouchant à terme sur la création d'une antenne de l'ISCA pour l'Océan Indien. Ces rencontres d'une durée de 6 jours avaient, en particulier, pour objectif de favoriser les échanges, les activités sportives traditionnelles et le développement de nouvelles activités (Moringue, Kinball, Intercrose, Korfball) parallèlement à des activités et animations culturelles.

D.2.3 Conclusions concernant la coopération culturelle

L'ensemble de ces manifestations relève d'une même volonté de favoriser les rencontres et les échanges linguistiques, artistiques, culturels, sportifs... au sens le plus large entre les artistes, les jeunes et les populations des différents pays de l'Océan Indien.

L'exemple du Festival ARTKENCIEL est exemplaire à cet égard. Il permet en effet de :

- promouvoir la connaissance des **ressources artistiques des différents pays** de l'Océan Indien,
- proposer une meilleure connaissance des **ressources artistiques réunionnaises** et des potentialités des artistes de l'île,
- susciter ainsi une **émulation** entre les artistes des différents pays de l'Océan Indien leur permettant de viser à l'excellence dans leur discipline,
- permettre aux artistes de se **rencontrer**, de **partager leurs expériences** et de **s'enrichir** mutuellement,
- mettre en place progressivement à **l'échelle de l'Océan Indien une communauté des artistes** d'un espace qui - en dépit des distances - présente le paradoxe de constituer depuis des millénaires un vaste continent à la fois divisé et unifié par l'océan où les échanges humains et culturels n'ont jamais cessé.

Son originalité est d'avoir pris en compte l'ensemble de ces éléments et de permettre à des artistes de 7 ou 8 pays de constituer pendant 3/4 jours une sorte

de « république des artistes et créateurs » où se multiplient les rencontres et les échanges de façon à la fois souple et organisée.

Le label UNESCO constitue la reconnaissance de la pertinence de cette démarche qui est déjà devenue une véritable référence (sinon une institution) à l'échelle de l'ensemble de l'Océan Indien. En effet, pour les artistes et les groupes représentés, une invitation à participer au Festival constitue une reconnaissance très appréciée **de leur excellence et de leur notoriété** qui renforce leur position dans leur propre aire géographique.

L'effort particulier de la troisième édition porte précisément (au-delà de la seule communauté des artistes eux-mêmes) sur la **valorisation** du Festival à l'échelle de l'ensemble de la population de Saint-Denis et de La Réunion. Il répond à la volonté de développer la conscience d'appartenir à un même ensemble culturel enrichi (et non divisé) par la pluralité des langues, des races, des religions, des traditions culturelles, alimentaires, artistiques... Il illustre l'objectif des différents projets mis en œuvre, de développer la conscience d'appartenir à une même aire culturelle enrichie (et non divisée) par la pluralité des langues, des races, des religions, des traditions alimentaires ou artistiques...

Si l'échange entre artistes semble avoir atteint son objectif, la question des **débouchés** et de la **diffusion vers le grand public** de cet événement remarquable reste posée.

On retrouve aussi de façon indirecte, la même volonté dans de nombreux projets relevant, en termes administratifs, d'autres domaines mais qui ont aussi une composante culturelle (maîtrise des langues, reconnaissance de coutumes, d'habitudes alimentaires...).

Ces exemples illustrent la difficulté d'aller au-delà des seuls échanges ou de la tenue d'un seul événement ponctuel pour mettre en place des événements réguliers et des dynamiques s'inscrivant sur la durée avec une permanence suffisante pour assurer un rayonnement culturel à la mesure des moyens engagés.

On peut déplorer l'échec relatif de la biennale croisée avec l'Afrique du Sud concernant le marché des œuvres d'art contemporain : assurer le rayonnement de La Réunion dans l'environnement régional pourrait passer en particulier par l'organisation ciblée de grands événements auxquels pourrait contribuer INTERREG.

D.3 La coopération en matière de recherche et de développement technologique

Ce domaine concerne essentiellement la mesure 1.5 «Pôles de compétence à vocation régionale ».

On doit mentionner que l'éligibilité à cette mesure avait été formulée de façon assez restrictive en termes de domaines couverts : il s'agit au sens du PO des domaines de l'agriculture, de l'aquaculture, de la protection environnementale,

et de filières spécifiques (plantes aromatiques ou médicinales). Cette situation a probablement dissuadé certains centres de recherche (dont le BRGM) de se porter candidats à un cofinancement.

Les études de cas ont porté sur :

- Les projets du CIRAD
- Les projets de l'ARDA
- Le projet Cycl'Eau de l'Université de La Réunion

Par ailleurs, une réunion thématique a rassemblé les gestionnaires du programme INTERREG, la DRRT, des chefs ou gestionnaires de projet aidés, et un représentant du BRGM comme auditeur.

D.3.1 Études de cas

D.3.1.1 Projets du CIRAD

D.3.1.1.1 Pôle de compétences « Sécuration foncière et Aménagement du Territoire »

Ce projet implique La Réunion et Madagascar. Il concerne des problématiques essentielles en matière de développement durable pour les territoires de l'Océan Indien comme **la sécurisation foncière et l'aménagement du territoire**.

La première étape en cours (2004-2006) vise à **fédérer les compétences** des institutions engagées dans la gestion du foncier et l'aménagement du territoire à La Réunion et à Madagascar au sein d'un **pôle de compétences à vocation régionale**.

Au travers du projet INTERREG SFAT, les personnes ressources identifiées dispensent un appui technique et méthodologique à des **actions pilotes de réforme foncière à Madagascar**. Ce sont :

- à La Réunion : le CIRAD, la DAF (Direction de l'Agriculture et de la Forêt), le CNASEA (Centre National des Structures et Exploitations Agricoles), l'APR (Association pour la Promotion en milieu Rural), la SAFER (Société d'Aménagement et d'Établissement Rural), GUIDOI (géomètre privé), l'Université de La Réunion.

- à Madagascar : le MAEP (Ministère de l'Agriculture et ses services fonciers), l'ONG Hardi, la Commune de Miadanandriana, le projet FFEM Biodiversité, le Projet BV Lac, l'URP forêt et biodiversité (FOVIVA, CIRAD, ESSA, Université d'Antananarivo), l'Université d'Antananarivo (faculté des lettres), au sein d'un pôle de compétence à vocation régionale.

Dans le cadre du projet INTERREG SFAT, les personnes ressources identifiées dispensent un appui technique et méthodologique à ces actions pilotes sur Madagascar.

À la suite d'une **mission exploratoire conjointe** (CIRAD, DAF, CNASEA), conduite à la demande des partenaires malgaches en 2004 et financée par INTERREG, **les partenaires malgaches ont sollicité l'appui des structures**

réunionnaises dans le cadre de la conduite des actions pilotes de la **réforme foncière malgache initiée en 2004**.

Cette mission exploratoire a permis d'apporter un appui à des actions validées par l'État malgache et soutenues par des bailleurs de fonds internationaux dans le cadre de projets pilotes en cours.

Les partenaires réunionnais ont été mobilisés en fonction de leurs compétences et des **conventions de partenariat** ont été négociées et signées. L'engagement dans une démarche qualité du type ISO 9001 a conduit à préciser les rôles de chacun.

Le dossier s'est révélé **difficile à constituer et à gérer**, essentiellement en raison de la difficulté d'envisager une coopération régionale sans que la possibilité d'investissements à l'étranger soit envisageable.

La volonté de s'engager dans une démarche de qualité du type ISO 9001 a conduit à préciser les rôles de chacun. Mais la démarche, bien que constructive, apparaît cependant comme très lourde à gérer (il a fallu recruter un VCAT chargé de la gestion administrative du projet et du suivi de la démarche qualité, dont le poste a été cofinancé par des fonds communautaires).

Les difficultés rencontrées ont pu être surmontées grâce à l'appui de la Délégation régionale du CIRAD et aux échanges avec la Région et la DRTT.

À ce jour, **14 institutions sont impliquées, 7 missions d'expertise ont eu lieu, 12 rapports rédigés, un site Internet créé, 2 ateliers de formation ont eu lieu, un étudiant et un VCAT ont été formés, un article scientifique a été publié et un film réalisé.**

Une articulation avec des financements Banque Mondiale ou Europaid reste à explorer.

Un **réseau de compétences et d'expertises** est en place et la réflexion est très avancée à Miadanandriana pour la mise en place d'un **guichet foncier** pour la fin 2005.

Une des difficultés rencontrées est celle de la durée des missions initialement prévues du fait du manque de disponibilité des agents réunionnais aux moments opportuns.

Outre la sécurisation du foncier et l'aménagement raisonné du territoire, ce type d'intervention contribue à la lutte contre la pauvreté, au développement d'une meilleure connaissance réciproque et à l'élaboration de méthodes et d'outils adaptés au contexte local...

Ce projet a permis d'engager une démarche susceptible de se poursuivre et de se développer dans une nouvelle période de programmation (2007/2013) en impliquant d'autres partenaires (comme les Comores ou Maurice) pour constituer un groupe de compétences et de savoir-faire à l'échelle de l'Océan Indien.

D.3.1.1.2 Projet d'élaboration conceptuelle et technique d'un site NTIC régional d'information en épidémiologie-surveillance des maladies animales.

Ce projet, pris en charge par le Pôle élevage du CIRAD Réunion, constitue la phase de **préparation active à la mise en œuvre d'une collaboration avec Madagascar pour la mise en place d'un futur réseau de surveillance des maladies au niveau régional.**

Il a été élaboré à la suite du **symposium élevage** organisé à La Réunion en 2003, dans la perspective de bâtir une action valorisant les compétences de La Réunion en appui au projet MAE FSP - réseau épidémiologie-surveillance Océan Indien. L'observation des dynamiques qui se mettent en place en matière de **santé des plantes** dans le cadre du programme UE PRV constitue également un facteur moteur dans l'initiation du montage de cette action.

Les contacts privilégiés entretenus par le CIRAD et ses partenaires (le GDS, la DSV, le LVD) avec les institutions de contrôle sanitaire et de recherche en santé animale à Madagascar ont permis une construction rapide du projet.

Le CIRAD prenant appui sur sa structure administrative et financière s'est positionné en porteur du projet. Le partenariat s'est rapidement mis en place en associant à la proposition le Groupement de défense sanitaire, la Direction des services vétérinaires, le Groupement technique et le Laboratoire Vétérinaire du département.

L'appui de la cellule AGILE a été important dans cette démarche.

Le succès de la démarche repose, en particulier, sur le fait que **l'épidémiologie-surveillance constitue un sujet de forte préoccupation et facilité par la présence d'autres correspondants CIRAD à Madagascar.**

La principale difficulté a été d'**expliquer auprès des acteurs malgaches la spécificité des projets financés par INTERREG** par rapport aux projets soutenus par le FED, notamment la règle d'éligibilité des dépenses (qui doivent être réalisées sur un territoire communautaire).

L'offre d'un panel large de formations et l'organisation d'action de soutien ont permis de contourner en partie ces difficultés. L'autre difficulté majeure tient au **différentiel technologique et organisationnel** entre les services vétérinaires et les autres institutions réunionnaises et malgaches (impossibilité pour le moment de créer un réseau NTIC) : on s'est donc orienté plutôt sur des actions d'appui spécifique.

D.3.1.1.3 Projet de coopération Afrique du Sud/Réunion: amélioration de l'organisation des approvisionnements aux sucreries et à la valorisation de la qualité des cannes à sucre.

Ce projet vise à développer **la coopération régionale entre La Réunion et la région du Kwazulu Natal en Afrique du Sud.** Il s'agit de renforcer la coopération régionale entre les partenaires sur des objectifs scientifiques, de

formation et de transfert technologique sur des objectifs scientifiques dans **le secteur sucrier et cannier**. Il s'agit aussi de proposer aux partenaires planteurs et usiniers des solutions **d'amélioration de l'organisation des approvisionnements, de valorisation de la qualité des cannes produites et livrées**.

Ce projet s'inscrit **dans la continuité d'un partenariat déjà existant** (mais non contractualisé) entre la SARSI et le CIRAD sur l'approvisionnement des cannes aux sucreries.

Le CIRAD est porteur de ce projet scientifique dans la mesure où il est le seul organisme de recherche basé à La Réunion intégré dans ce projet.

Les deux organismes disposent chacun des chercheurs investis sur ces opérations et le projet permet de développer des échanges entre les deux équipes, **avec une répartition des rôles qui apparaît relativement équilibrée d'un point de vue financier et technique**.

L'objectif visé est de renforcer et de contractualiser des collaborations déjà existantes, d'élargir le partenariat ainsi constitué, de poursuivre et d'intensifier les échanges scientifiques. Le programme prévoit **l'échange de deux stagiaires** par an (4 sur deux ans) et l'organisation d'un **séminaire annuel** (le premier à La Réunion et le second en Afrique du Sud) regroupant l'ensemble des partenaires concernés.

Le premier séminaire a été l'occasion de multiplier les échanges entre les institutions concernées et les publications et présentations de résultats dans des congrès ont **suscité l'intérêt d'autres pays sucriers, en particulier des mauriciens**.

Cette démarche scientifique innovante a, en effet, un fort impact sur les pays sucriers de la région et la thématique de recherche et les outils développés intéressent de plus en plus de partenaires dans d'autres pays de l'Océan Indien (usines, groupements de petits planteurs...).

D.3.1.1.4 Remarques générales du CIRAD sur la gestion administrative et financière

En tant qu'EPIC, le CIRAD souligne que de tels projets représentent une gestion lourde pour des financements relativement faibles.

Le CIRAD expose qu'il a parfois été contraint de prendre des risques dans le cadre d'un programme qui se présente avec une assez forte rigidité et relative lourdeur par rapport à d'autres programmes (mention du DOCUP Objectif 1). Ces difficultés auraient freiné l'engagement du CIRAD dans une démarche que celui-ci reste cependant déterminé à poursuivre et à développer.

Le CIRAD souhaite à l'avenir que soient clarifiées dès le départ les conditions d'éligibilité des frais de structure et des salaires.

D.3.1.2 Projets de l'ARDA

L'ARDA (Association Réunionnaise de Développement de l'Aquaculture) constitue un centre technique qui développe l'interface entre la recherche et les

différents secteurs professionnels concernés à l'échelle de l'Océan Indien - et particulièrement de La Réunion.

C'est une association de droit privé créée en 1991 à l'initiative et avec le soutien constant du Conseil Régional.

Ses moyens sont limités et dépendent pour une bonne part du soutien de la Région qui a, en particulier, mis à sa disposition le site où se poursuivent ses recherches.

L'ARDA apparaît donc comme une structure un peu exceptionnelle à La Réunion. Ce type de structure, peu fréquent au niveau national, n'en est pas moins largement soutenu par des fonds communautaires depuis l'origine.

L'ARDA coopère avec de nombreux organismes, en particulier à La Réunion et, jusqu'au début des années 1990, a essentiellement développé ses activités en matière aquacole à La Réunion. Progressivement, sa compétence et son savoir faire reconnu l'ont conduite à élargir progressivement ses interventions à l'échelle du Sud-ouest de l'Océan Indien.

Cela s'est traduit par l'organisation d'un **séminaire en 1999, qui a permis d'identifier des pistes à explorer et des coopérations à développer, en particulier avec Madagascar où, grâce à l'aide de la Région, une démarche exploratoire a été conduite**, ouvrant de nouvelles perspectives avec les programmes européens et, en particulier INTERREG.

Deux projets sont en cours de réalisation.

D.3.1.2.1 Programme de recherche sur les anguilles du Sud-ouest de l'Océan Indien

Ce projet, qui s'inscrit dans une thématique générale **d'étude et de connaissance des peuplements piscicoles des eaux douces dans les pays du Sud Ouest de l'Océan Indien**, implique un large partenariat constitué progressivement autour de l'ARDA et de l'université de La Rochelle dans le cadre du développement d'un pôle de compétence en écologie des milieux aquatiques de La Réunion : l'Université de La Rochelle (en co-direction avec l'ARDA), l'École Pratique des Hautes Etudes (Perpignan), l'Ocean Research Institute (University of Tokyo), l'Université de Montpellier, l'Université de Perpignan, l'Institut Halieutique et des Sciences Marines de Tuléar à Madagascar, l'Institute of Fisheries Research à Maputo (Madagascar), le Research and Development Center of Oceanography à Jakarta, le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, l'Université de La Réunion, l'Université de Lyon 1.

Parmi les autres territoires cibles du projet que Madagascar, on peut citer : l'Ile Maurice, les Seychelles, les Comores (Mayotte).

Il s'agit d'acquérir de nouveaux éléments **de connaissance essentiels pour la gestion et la conservation des espèces d'anguilles** du sud-ouest de l'Océan Indien et d'élaborer un premier **diagnostic sur la conservation de ces espèces**.

Ce projet, qui n'en est encore qu'à son démarrage, a renforcé la position de La Réunion dans l'Océan Indien et devrait pérenniser et/ou renforcer les partenariats en cours et engendrer de nouvelles thématiques de recherche dans

ce domaine.

D.3.1.2.2 Coopération régionale en aquaculture continentale

Ce projet comprend **trois actions**.

Les **deux premières**, initiées avec l'APAM et le FOFIFA, s'inscrivent dans la poursuite d'un partenariat initié en 1998 dans le cadre des Journées Aquacoles de l'Océan Indien et ont pour objectif global de **développer la pisciculture continentale à Madagascar en valorisant le savoir-faire de l'ARDA**.

La **troisième action** - intervenant en amont puisqu'elle concerne **la formation professionnelle** dans ce secteur - est née du désir de l'ARDA de poursuivre et d'amplifier ses actions de coopération en aquaculture avec un pays qui présente de grandes potentialités de développement dans ce secteur.

Des porteurs de projet privés sont associés à l'action dont les retombées économiques potentielles sont importantes.

D.3.1.2.3 Remarques de l'ARDA sur le fonctionnement d'INTERREG

ARDA juge **extrêmement utile** le recours à INTERREG pour la matérialisation des projets **avant la phase de valorisation économique**.

Même si **le rodage a été difficile, l'expérience semble suffisamment positive** pour que l'ARDA souhaite la poursuivre et la développer.

Un bémol doit cependant être apporté : l'ARDA souligne une certaine complexité de gestion.

« On a besoin de la Région pour **informer, organiser, imposer le partage de l'information utile, organiser des séminaires thématiques...** ». L'ARDA se trouve à un tournant et il serait important pour elle d'être mieux informée sur les interventions des autres organismes de recherche qui interviennent sur le même champ (comme le CIRAD, par exemple, à Madagascar). Il s'agit là d'une demande forte de partage de l'information sur les actions entreprises par les uns et les autres pour développer un minimum de coordination. Selon l'ARDA, une **mutualisation des expériences** de tous les participants au programme semble souhaitable et un séminaire annuel de restitution permettrait de partager utilement les expériences des uns et des autres et de réfléchir à l'avenir dans une démarche prospective, ne serait-ce que pour se connaître entre intervenants de différents organismes sur les mêmes terrains et développer une coopération à l'échelle de l'Océan Indien.

D.3.1.3 Projet Cycl'Eau - Laboratoire de Physique de l'Atmosphère-Université de La Réunion

Depuis sa création, le Laboratoire de Physique de l'Atmosphère, UMR-CNRS 8105 de l'Université de La Réunion, développe des **liens de coopération scientifiques dans la Zone Océan Indien (ZOI), notamment avec l'Afrique du Sud**.

Dans le cadre de cette coopération, le LPA exploite conjointement avec l'université du KwaZulu-Natal un **système LIDAR de sondage optique de la troposphère et de la moyenne atmosphère**. Il a entrepris aussi des **actions de coopération** dans l'objectif de **mettre en commun ses moyens d'observation de l'atmosphère et ses compétences pour une meilleure compréhension des variabilités des paramètres climatiques gouvernant la troposphère et la stratosphère tropicale**. La mise en commun des observations collectées représente un potentiel géophysique important et une opportunité de rayonnement de La Réunion dans la ZOI.

Plus récemment, le LPA a entrepris des actions de **coopération scientifique** avec l'Inde. Cette mise en commun des observations collectées sur 5 sites de mesure répartis entre La Réunion, l'Afrique du Sud et l'Inde représente un potentiel géophysique important et une opportunité de rayonnement de La Réunion dans la ZOI.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet **Cycl'Eau**, qui a pour objectif, par combinaison des moyens et des outils d'analyse et de modélisation, de documenter de la manière la plus exhaustive possible les **cycles de la vapeur d'eau et sa variabilité dans le compartiment étendu troposphère-stratosphère**, ainsi que **les processus de déshydratation/re-hydratation** dans la basse stratosphère tropicale.

Il s'appuie pour cela sur un réseau d'observation et de coopération scientifique à l'échelle de la zone Océan Indien : Réunion ; Prétoria (Afrique du Sud) ; Durban (Afrique du Sud) ; Gadanki (Inde) ; Dehli, (Inde) ; enfin, le Service d'Aéronomie UMR-CNRS 8105 de l'Institut Pierre-Simon Laplace (IPSL) de Paris.

Dans cette zone, une **prévision des phénomènes cycloniques** est d'une importance capitale. Des pays comme l'Inde ou l'Afrique du sud avaient jusqu'à présent une réelle avance. Le Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones - Unité mixte du CNRS depuis 2002, a mis en place en 2003 un observatoire de physique de l'atmosphère et est désormais reconnu comme un partenaire important. Il est le concepteur du promoteur du projet INTERREG Cycl'Eau, qui doit permettre la réalisation d'une base de données à l'échelle de l'Océan Indien.

L'enjeu est d'autant plus considérable, que le LPA est le seul laboratoire réunionnais participant à une opération de cette nature. La mise en place, dans les prochaines années, d'un observatoire à 2 000 mètres d'altitude, financé par la Région et ouvert à la coopération internationale interrégionale, permettra de **développer encore les capacités du laboratoire et de conforter son positionnement au niveau de ses puissants partenaires de l'Océan Indien**.

D.3.2 Réunion thématique

La Réunion thématique a permis d'enrichir les études de cas, outre l'approfondissement des études de cas précédentes avec certains porteurs de projet présents, avec l'apport de nouvelles expériences et par l'établissement de diagnostics communs.

D.3.2.1 Projets complémentaires

Deux projets qui n'ont pas fait l'objet d'une étude de cas sont présentés ci-après: le PARDAC et le réseau PAM de l'Océan Indien.

D.3.2.1.1 PARDAC

Le PARDAC (Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture Comorienne) est un projet de coopération régionale agricole avec les Comores, mené au niveau de La Réunion par le CAR (qui regroupe l'ensemble des opérateurs agricoles réunionnais) en association avec la FRCA.

Un **diagnostic préalable** effectué par le CAR sur financement régional avec mission sur place a rencontré l'intérêt politique de la présidence comorienne, et d'un partenaire comorien majeur le Syndicat National des Agriculteurs Comoriens (SNAC) pour une action en 4 volets :

- Action 1 : **Appui aux groupements de producteurs**, par la mise à disposition de citernes d'eau et de petit matériel agricole pour la production maraîchère.
- Action 2 : **Missions et expertises** pour approfondir des demandes de la profession, notamment de **restructuration du SNAC** lui-même, mais aussi pour la mise en place d'une **Chambre d'Agriculture**, pour la restructuration de l'approvisionnement en intrants, etc.
- Action 3 : **Formations** de responsables professionnels et de techniciens dans les trois îles et formation des cadres du Sanduck à Anjouan (structure de microcrédit).
- Action 4 : **Coordination et contrôle**, action assurée par le CAR.

Le PARDAC n'a pu se lancer qu'avec un certain **décalage** dans le temps entre le rapport de diagnostic (2003) et l'accord définitif intervenu fin 2004, ce qui a entraîné un décalage dans le chronogramme prévu.

Difficile à monter sur le plan technique, compte tenu du manque de références dans le domaine agricole aux Comores, le projet a eu du mal à trouver son financement définitif (refus de l'AFD notamment). Si les professionnels comoriens ont répondu présents rapidement, la difficulté la plus importante a été d'ordre diplomatique : **la signature d'une convention cadre** entre la Région Réunion et le gouvernement comorien se révèle longue à obtenir (autorisation du MAE et calendrier de signature) : au 1^{er} octobre 2005 le projet est avancé à 80% mais l'accord cadre n'est pas signé.

Les **questions de trésorerie** sont aussi difficiles, le maître d'ouvrage doit avoir une trésorerie très solide.

Le projet a bénéficié du fait d'avoir un **interlocuteur local, le SNAC, crédible, représentatif et motivé.**

Le contexte politique local a été un peu complexe à gérer, certains membres du gouvernement comorien auraient préféré que les fonds transitent par le gouvernement plutôt que d'aller directement aux opérateurs locaux.

L'action va probablement déboucher sur la création de la chambre d'agriculture locale, ce qui introduira à un **nouveau volet de coopération**.

La poursuite du projet doit être comprise et ressentie par les comoriens eux-mêmes comme une coopération de long terme «gagnant –gagnant » et non comme une simple opération politiquement datée et limitée.

Le projet peut constituer par ailleurs une porte d'entrée pour des projets aidés par l'AFD.

D.3.2.1.2 Réseau « Plantes aromatiques et médicinales de l'Océan Indien »

Ce projet, porté par APLAMEDOM, a pour objectif de créer un réseau « Plantes aromatiques et médicinales de l'Océan Indien» en impliquant producteurs, transformateurs, chercheurs, et professionnels de santé.

Il s'agit de mutualiser les connaissances sur les plantes de la zone afin d'établir des programmes de coopération permettant le développement économique d'activités complémentaires de ce secteur.

Les partenaires sont à Maurice, à Madagascar et aux Comores.

L'idée de ce projet est venue d'une conférence organisée en 2000 par l'APLAMEDOM et financée par la Région.

Le projet a eu du mal à démarrer, et a mis 15 mois à se stabiliser.

A ce jour seule une mission exploratoire a été effectuée, le projet doit continuer avec la mise en place d'un Comité Scientifique, d'un programme de coopération scientifique et technique, et des actions de promotion et de valorisation.

D.3.2.2 Points soulignés par les intervenants de la table ronde

Différents points ont été soulevés ou rappelés :

- L'importance de l'opportunité du contact préalable, pour la reconnaissance de partenaires, la constitution du partenariat, soit dans des séminaires ou colloques, soit à travers des missions. Entre La Réunion et les pays de la zone, les distances sont importantes, les temps et coûts de liaison importants, surtout en amont des projets où le risque de ne pas déboucher est important. Les facilités de financement de missions préalables dûment argumentées constituent un élément de déclenchement de coopérations nouvelles (financement de la prospection).
- La nécessité d'accorder dès le départ une importance au mode de valorisation du projet, soit en termes scientifiques (ex. Cycl'Eau), soit en termes de retombées politiques et institutionnelles (ex. PARDAC et CIRAD gestion foncière), soit en termes économiques (ex. ARDA aquaculture).
- La nécessité pour les porteurs de projet d'avoir soit une structure propre de trésorerie solide soit une structure d'appui faisant l'avance de trésorerie ; ce point est très important pour les petites structures, mais il peut aussi l'être pour des petites équipes de grands organismes compte

tenu des mécanismes budgétaires internes à ces organisations (exemple du CIRAD), les avances sont réputées longues à venir,

- Il est généralement admis que la gestion du financement INTERREG est assez lourde du fait de la nécessité d'individualiser les dépenses et d'effectuer une comptabilité de projet. Un souhait est de bien préciser la nature des dépenses donnant lieu à certification,
- Les délais de constitution du dossier sont longs :
 - pour des raisons internes aux organismes ou de non compréhension du règlement du FEDER,
 - en raison de délais d'acceptation du projet et/ou de conventionnement qui peuvent poser problème et retarder le démarrage des projets,
- La question de la coopération transnationale a largement été évoquée dans ses aspects « diplomatiques » : difficulté de développer des accords entre la Région Réunion et donc l'État français et les États voisins (rigidités et lenteurs diplomatiques, délais de signature de conventions, délais d'obtention de visas. L'idée de conventions cadres de coopération avec les pays voisins a été évoquée comme un "plus" réel. Il a été souligné l'intérêt d'être en contact très étroit avec les Ambassades et Consulats de France et de les informer dès le démarrage, d'où l'idée d'un guide des bonnes pratiques à développer (en y associant les questions d'assurance et autres questions liées aux séjours à l'étranger),
- L'inéligibilité de l'investissement hors Réunion peut poser problème lorsqu'on coopère avec des partenaires « sans le sou ».

Enfin, il a été souligné la nécessité de se situer en continuité, d'éviter d'arrêter les projets après un seul contact ou une seule opération, de façon à construire une image positive de la coopération régionale autour d'actions s'inscrivant sur la durée et trouvant les relais nécessaires pour la valorisation (notamment Banque Mondiale, Europaid/FED, AFD etc., mais sans qu'il soit possible d'articuler réellement les financements de ces organismes à ceux d'INTERREG).

D.3.3 Conclusions concernant la coopération en matière de recherche et de développement technologique⁶

La Réunion dispose, dans le domaine de la Recherche et du Développement Technologique, d'atouts qui la situent comme un partenaire important, et parfois incontournable à l'échelle de l'Océan Indien.

Ce constat tient, en particulier, à l'existence sur l'île d'un certain nombre **d'institutions « puissantes » ou reconnues**, comme le CIRAD ou le Laboratoire de Physique de l'Atmosphère. Ces structures bénéficient du statut du CNRS,

⁶ Les conclusions intègrent aussi les informations fournies par le CERF et l'ARVAM.

mais elles sont, en retour, soumises à des contraintes administratives parfois pesantes.

Mais il tient aussi à la **capacité de certains acteurs régionaux de monter des coopérations particulières ciblées** et débouchant sur des valorisations en termes de positionnement institutionnel (exemple du PARDAC).

La Réunion bénéficie aussi de l'existence de **structures plus légères**, et donc plus réactives mais aussi plus fragiles, comme l'ARDA (qui doit son existence au soutien constant de la Région) ou le programme PARDAC. Ces structures peuvent réagir rapidement aux besoins du terrain, mais restent limitées tant en termes de personnel, que de moyens.

En fonction de ces spécificités, il est plus difficile que dans les champs de la Culture ou de l'Éducation de préciser dans quelle mesure les partenaires des autres pays ont bénéficié des retombées de ces recherches financées dans le cadre d'INTERREG. Les réponses varient, en effet, en fonction de la nature des coopérations développées et des pays concernés.

En matière de **recherche agronomique**, par exemple, on peut considérer que La Réunion apporte souvent son savoir-faire, quitte à ce que les projets concernés permettent de développer des expérimentations qui enrichiront en retour sa propre recherche agronomique et bénéficieront à terme à La Réunion.

On constate que les champs d'expertise mobilisés par les porteurs de projets Recherche dans le cadre d'INTERREG sont précisément ceux qui correspondent à leurs **domaines d'excellence**, en fonction des réalités du territoire réunionnais et des territoires de leurs partenaires à l'échelle de l'Océan Indien.

On est donc en face de projets qui se caractérisent tous par **une grande compétence des structures porteuses, une volonté affirmée et un souci d'excellence (régulièrement évalué) en termes de recherche, susceptibles d'une façon ou d'une autre d'avoir des retombées bénéfiques pour La Réunion et son environnement.**

En matière de recherche (domaine qui exige souvent des financements importants et des équipements performants) on constate donc que les projets INTERREG, **s'ils ne permettent pas à eux seuls d'engager des programmes de recherche lourds**, n'en ont pas moins permis aux laboratoires et structures de recherche réunionnaises de **participer activement à des projets d'une importance réelle pour La Réunion** et ont contribué, de façon significative, à **renforcer l'expertise des porteurs de projets :**

- que ceux-ci se trouvent sur des terrains où ils peuvent développer des démarches de recherche expérimentale, de partage de connaissances et de savoir-faire,
- ou qu'ils soient engagés dans une relation de collaboration/compétition avec des partenaires de haut niveau.

Dans ces deux situations, la valorisation aussi bien directe qu'indirecte apportée par ces projets peut être très importante et les retombées attendues, qu'il s'agisse de développer des recherches expérimentales ou de participer à des projets de

recherche à dimension internationale **se traduisent, dans notre échantillon de projets, en termes de reconnaissance de La Réunion comme partenaire important à l'échelle de l'Océan Indien.**

En complément de cette analyse, des difficultés opérationnelles ont été évoquées concernant les délais d'acceptation ou de conventionnement, la trésorerie, la nature des dépenses éligibles et les règles d'éligibilité, la reconnaissance des coopérations au niveau politique, les visas.

Il apparaît en particulier que si INTERREG doit poursuivre son action dans le domaine de la recherche et du développement technologique, on peut jouer sur trois leviers :

1. **permettre l'introduction de nouveaux partenaires porteurs** (exemple BRGM, IFREMER, laboratoires universitaires non encore concernés) en leur permettant de prendre contact avec des partenaires extérieurs à La Réunion, et de bâtir des projets (maintenir et développer les fonds pour des opérations d'amorçage, missions, colloques et séminaires).
2. **poursuivre les actions** non anodines et suffisamment engagées déjà aidées, engagées en 2000-2006, en **axant l'aide sur la valorisation** institutionnelle, scientifique, économique des résultats obtenus et/ou la **consolidation de l'expertise** supplémentaire obtenue à travers l'action, et **l'élargissement du partenariat géographique** s'il paraît pertinent.
3. développer des actions spécifiques « préparation grands contrats » destinées à permettre aux porteurs de projet de monter des projets de type FED , Banque Mondiale, AFD, 6è PCRD, ou à permettre le développement d'applications en termes de développement susceptible de s'inscrire dans le « mainstream » de l'objectif Convergence 2007-2013.

E. Conclusions et propositions

Nous rappelons ici les principales conclusions des analyses précédentes avant de proposer quelques pistes de travail dans la perspective d'une poursuite du programme sur 2007-2013.

E.1 Conclusions de l'évaluation

E.1.1 État d'avancement du programme et probabilité de programmation avant fin 2006

De taille modeste, le programme INTERREGIII B Océan Indien a pour objectif *in fine* de produire de la valeur ajoutée pour La Réunion. Cet objectif se décline sous trois aspects :

- la valorisation des capacités d'ingénierie et d'expertise de La Réunion,
- la facilitation de la mise en réseau des acteurs,
- le renforcement de la présence de La Réunion dans son environnement régional.

Ces objectifs transversaux sont déclinés sur six mesures (hors assistance technique) d'importance inégale.

Le programme a démarré tard, en juillet – août 2003, ce qui explique qu'au moment de l'évaluation intermédiaire le repérage des projets et la programmation avaient à peine commencé.

Les années 2004 et 2005 se sont donc caractérisées par un rattrapage remarquable en termes de programmation.

Toutefois, malgré ces progrès, les réalisations sont encore peu avancées au 30 septembre 2005, en particulier en termes de dépenses certifiées.

- Le taux de programmation est en moyenne de 67, 2%.
- Le taux de certification est en moyenne de 17%.
- Les mesures présentent au 30 septembre 2005 un taux de programmation et un taux de certification de dépenses inégaux.
 - Les mesures phares du programme présentent des taux de programmation satisfaisants : en premier lieu, la mesure 1.3 (appui à un développement économique intégré) a un taux de programmation de 83% et dans une moindre proportion, les taux de programmation des mesures 1.5 (pôles de compétences à vocation régionale) et 1.2 (ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion) atteignent respectivement 70% et 66%.
 - La mesure 1.4 concernant le renforcement des liens avec l'environnement régional est en fait la somme de deux types d'actions distincts. D'une part le financement de l'antenne à Madagascar ne pose pas de problème spécifique de programmation et de réalisation ; d'autre part un ensemble

de "petits" projets à caractère culturel pour lesquels le suivi de la programmation et de la réalisation nécessite une vigilance accrue.

- La mesure 1.1 « Préservation de l'environnement et des ressources naturelles » possède des taux relativement faibles à la fois de programmation (20,7%) et de certification de (1%).
- La mesure 1.6 « coopération avec les RUP, bien que dotée d'un budget assez faible, est peu engagée (une seule opération sous forme d'un séminaire). Depuis la mise en œuvre opérationnelle d'INTERREG IIIC, elle semble redondante avec le programme "RUP+" .

On note que la révision à mi-parcours (RMP) avait déjà anticipé sur la modification de capacités de programmation suivant les mesures, en l'occurrence par le renforcement des mesures 1.2 (échanges éducatifs) et 1.3 (appui au développement économique intégré), ces deux mesures étant potentiellement très consommatrices, en particulier en raison du grand nombre de frais de mission et déplacements liés à la nature des actions.

L'évaluateur intermédiaire avait pointé que le programme était en adéquation avec les besoins de la zone et avait formulé un certain nombre de recommandations :

- L'appel à projets effectué sur la mesure 1.1 (environnement) a eu lieu mais n'a pas encore produit d'effets suffisants et doit être relancé; en outre des questions de portage de projet sur la lutte contre les pollutions pétrolières ne sont pas résolues,
- Le choix de ne pas consacrer de mesure au tourisme a été maintenu, contrairement à l'avis de l'évaluateur intermédiaire, à juste titre semble-t-il. En effet, les actions potentielles liées au tourisme ne relèvent pas systématiquement d'un des trois objectifs du programme (toutefois, certains projets ont été financés en lien avec le tourisme, notamment des actions de formation).
- Le choix de ne pas consacrer de mesure spécifique aux TIC n'a pas d'impact significatif en termes de non réalisation d'actions, plusieurs actions concernant les TIC ont pu être lancées,
- La coopération portuaire identifiée comme un enjeu possible par l'évaluateur intermédiaire se traduirait par des projets complexes, difficiles à mettre en place et nécessitant vraisemblablement des financements importants, ce qui n'est pas envisageable dans le cadre d'INTERREG IIIB.

La probabilité d'engagement de l'enveloppe à fin 2006 est globalement bonne mais inégale suivant les mesures :

- Pas de difficulté repérée en ce qui concerne les mesures 1.2 (éducation), 1.3 (développement économique intégré), 1.4 (renforcement des liens), 1.5 (pôle de compétences à vocation régionale), et l'assistance technique,
- Vigilance à maintenir en ce qui concerne la mesure 1.1 (environnement)

- Décision rapide à prendre pour la mesure 1.6 (coopération avec les RUP) : le transfert éventuel pourrait être orienté vers la mesure 1.2.

En revanche une attention particulière devra être portée aux certifications se dépense particulièrement là où il y a un grand nombre de petits projets avec des porteurs peu habitués aux règles communautaires de gestion des projets (mesure 1.2 éducation et mesure 1.4 culture).

L'outil de veille mis en place devrait permettre d'anticiper les éventuelles difficultés liées :

- aux dossiers programmés non encore conventionnés.
- aux dossiers programmés en 2003 et 2004 et qui n'ont fait l'objet d'aucune dépense certifiée pour l'instant.

Des ajustements pourront ainsi être décidés assez tôt pour permettre une programmation optimale.

E.1.2 Analyse des résultats obtenus et des difficultés rencontrées

Ce travail a été effectué sur la base des analyses, entretiens, études de cas, réunions thématiques (sur les trois domaines : éducation-formation, culture, recherche et développement technologique) et séminaire des partenaires. Elle a été complétée par une analyse des dossiers en CLS de l'ensemble des projets.

Si l'on examine les résultats obtenus, on constate que les projets aidés ne contribuent pas de façon uniforme aux trois objectifs du programme.

Le tableau ci-dessous permet de visualiser les contributions respectives des mesures, en précisant l'intensité:

- + signifie une contribution modeste de la mesure à l'objectif
- ++ signifie une contribution significative à l'objectif
- +++ signifie une contribution importante à l'objectif

Dans chacune des colonnes on a placé des exemples d'actions pour illustrer l'analyse.

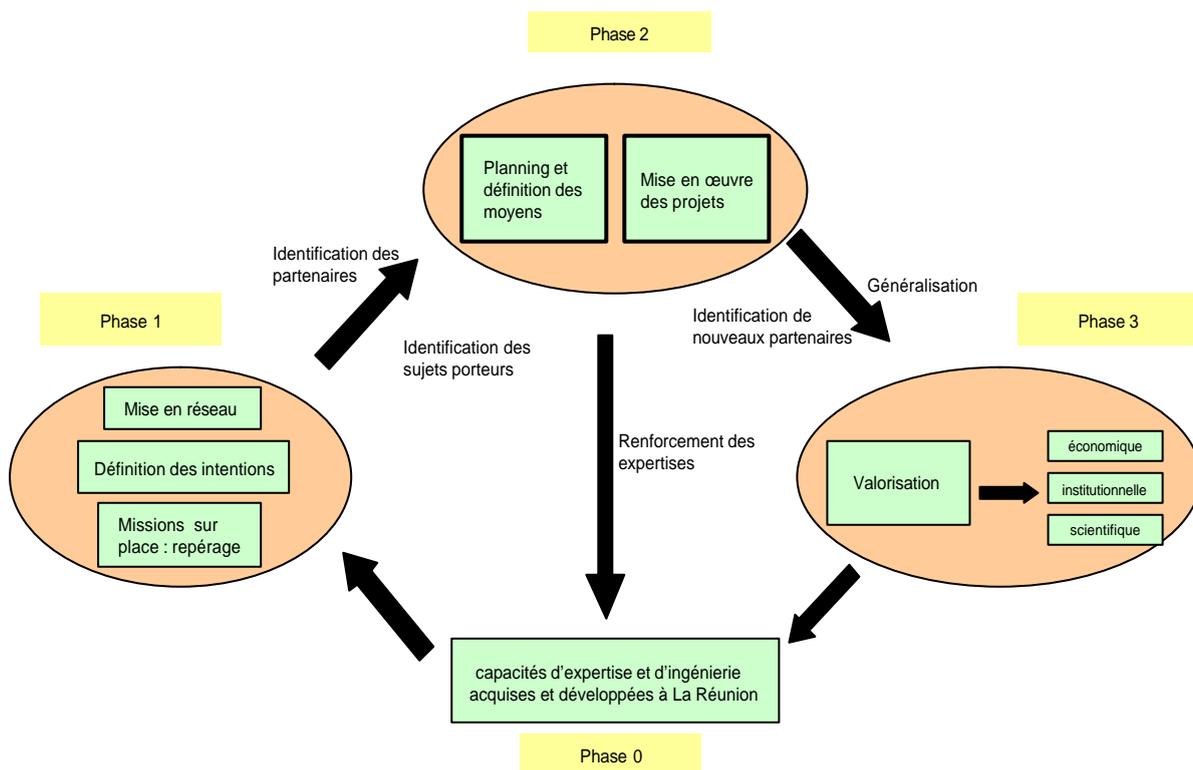
Tableau de la contribution des mesures aux objectifs

	Valorisation des capacités d'ingénierie et d'expertise de La Réunion,		Facilitation de la mise en réseau des acteurs,		Renforcement de la présence de La Réunion dans son environnement régional.	
1.1 Environnement et cadre de vie	+	ARDA (projet des anguilles)	++	Séminaire sur l'énergie		
1.2 Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	++	AFVP, Gîtes de France	+	Séminaire de l'IRTS	+++	Lycées agricoles, AFVP, formation de fonctionnaires étrangers
1.3 Appui à un développement économique intégré	+	Centre d'intelligence économique (peu de résultats perceptibles)	+	Moyens de communications mis en place	++	Développement d'une expertise originale dans l'Océan Indien
1.4 Renforcement des liens avec l'environnement régional			+	Manifestations culturelles (invitations)	++	Manifestations culturelles (déplacement) + antenne
1.5 Pôles de compétences à vocation régionale	+++	Résultats des projets de recherche	+	Missions d'études	++	Intégration dans les réseaux internationaux de recherche
1.6 Coopération avec les RUP			+	Séminaire à La Réunion		

Ainsi il apparaît :

- que les projets qui semblent le plus contribuer au premier objectif de valorisation de l'expertise réunionnaise, concernent l'éducation et la recherche,
- que les projets d'appui au développement économique intégré relèvent surtout du troisième objectif de renforcement de la présence de La Réunion dans son environnement régional,
- que les manifestations culturelles se situent dans une logique d'échanges et de rayonnement, qui semble aujourd'hui limité par l'audience restreinte des événements ou démarches entreprises,
- que les projets de la mesure environnement se présentent d'abord comme un renforcement de l'expertise locale avant de poursuivre d'autres objectifs,
- que l'impact de la mesure coopération avec les RUP reste à démontrer en termes de poursuite des objectifs du programme.

Le schéma suivant présente le déroulement type d'actions de coopération repérée.



Ce schéma définit plusieurs phases-types pour le déroulement d'un projet :

- Phase 0 : Constat d'un savoir faire ou d'une compétence à valoriser dans la coopération
- Phase 1 : Repérage des partenaires potentiels et définition d'un projet, qui débouche sur la constitution du dossier

- Phase 2 : Définition d'un planning précis et mise en oeuvre du projet
 - Phase 3 : Valorisation du projet, soit en termes économiques, soit en termes institutionnels et politiques, soit en termes de rayonnement,
- Retour direct de la phase 2 à la phase 0 avec une plus-value en termes de savoir faire ou d'excellence s'il n'y a pas de valorisation immédiate,
- Retour enrichi de la phase 3 sur l'expertise s'il y a valorisation.

Ainsi, on peut apprécier comment on se situe dans ce diagramme selon la mesure du programme :

- Pour la mesure 1 : on se situe plutôt en phase 1, avec un prolongement en phase 2 pour le colloque sur l'énergie.
- Pour la mesure 2 : selon les projets, ceux-ci s'inscrivent dans une phase 1, dans la transition 1 – 2 ou dans la phase 2. La réflexion du passage à la phase 3 de valorisation n'est pas présente dans tous les projets.
- Pour la mesure 3, on se situe en phase 0, voire en phase 1. En effet, les outils de l'intelligence économique ne sont pas encore totalement opérationnels à La Réunion.
- Pour la mesure 4, la phase de valorisation n'est pas aboutie pour les manifestations culturelles. En revanche, quelques résultats sont à signaler pour l'antenne à Madagascar : accueil d'acteurs économiques réunionnais, réception d'opérateurs malgaches. Les retombées seront à analyser quantitativement et qualitativement.
- Pour la mesure 5, on trouve des projets qui interviennent sur la phase 1 (missions d'étude), en phase 2 (projets de recherche) et en phase 3.
- Pour la mesure 6, on est en phase 1, sans que des prolongements soient envisagés pour l'instant.

Cette analyse peut être complétée à la lumière des résultats obtenus dans les trois domaines éducation-formation, culture, recherche et développement technologique (cf. paragraphe ci-dessus).

Les principaux résultats avec l'identification de facteurs clefs de succès et des éléments d'analyse figurent dans le tableau suivant :

Domaine	Résultats	Facteurs clefs de succès	Analyse
Éducation /formation	<p>Valorisation des compétences dans un nouveau contexte.</p> <p>Acquisition de savoir faire spécifique couplant formation et coopération.</p> <p>Renforcement d'expertises par ouverture sur des contextes d'application différents, d'où rétroaction sur l'émetteur de savoir faire</p> <p>Ouverture et connaissance "active" des pays voisins pour les jeunes Réunionnais.</p> <p>Positionnement de La Réunion comme centre actif et pôle de compétences à l'échelle de l'Océan Indien.</p>	<p>Ciblage de l'action dans un domaine précis : adéquation avec les besoins des pays partenaires.</p> <p>Identification de partenaires réellement clefs notamment organismes de formation</p> <p>Définition ex ante de processus de capitalisation et de dissémination</p>	<p>Il y a une grande diversité de projets, il est possible ex ante de cibler sur des projets porteurs en termes de retombées (domaines, processus)</p>
Culture	<p>Promotion de la connaissance des ressources artistiques de la zone Océan Indien.</p> <p>Emulation entre artistes leur permettant de viser l'excellence dans leur domaine.</p> <p>Constitution de cercles d'échanges concernés par la confrontation des identités culturelles de l'Océan Indien</p> <p>Les résultats restent largement dépendants de la politique de communication et de valorisation</p>	<p>Contacts préalables au montage du dossier.</p> <p>Management de projet strict et ciblé.</p> <p>Ambition de durer et de se transformer en projet périodique ou permanent.</p>	<p>Recherche de projets débouchant sur des processus périodiques ou permanents.</p> <p>Recherche de la rencontre avec le grand public.</p> <p>La valorisation doit être intégrée au projet.</p> <p>Diversifier à des projets de création multimédia ?</p>
Recherche et développement technologique	<p>Identification de partenaires et de sujets porteurs.</p> <p>Valorisation des expertises de recherche, de développement et d'accompagnement du développement.</p> <p>Valorisation très différenciée selon la nature des projets</p>	<p>Repérages et contacts préalables</p> <p>Réseaux d'excellence ou partenaires « consistants » dans les pays de la coopération</p> <p>Exigence de valorisation et de résultat posée au départ</p> <p>Environnement institutionnel positif</p>	<p>Distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les projets en phase de construction - les projets en phase de développement -les projets en phase de valorisation <p>Introduire de nouveaux porteurs de projet</p> <p>Faciliter les démarches institutionnelles et administratives</p> <p>Utiliser INTERREG pour préparer des contrats de développement ou de recherche</p>

E.2 Conséquences sur la stratégie du programme et la période de programmation 2007-2013.

Nous évoquons ici plusieurs pistes de travail dans la perspective du maintien et même du renforcement du programme de coopération régionale, notamment dans l'hypothèse d'un développement d'un programme spécifique du FEDER sur l'objectif « Coopération ».

E.2.1 Un potentiel à la hauteur de l'ampleur du futur programme

Malgré un démarrage tardif (2003), les perspectives de consommation de crédits communautaires fin 2006 sont plutôt bonnes. Cela augure **l'existence d'un potentiel significatif de coopération régionale non encore exploité.**

Il est clair que si le programme avait réellement démarré en 2000, une enveloppe d'un montant deux fois supérieur à l'enveloppe prévue aurait pu être consommée en respectant les conditions d'éligibilité des projets.

Cependant, l'inégalité des résultats obtenus en termes de consolidation et de valorisation plaide pour une sélectivité accrue des projets et une organisation améliorée du programme.

Par ailleurs, le programme actuel a révélé des potentialités nouvelles de coopération pour les acteurs qui s'y sont engagés :

- perspectives d'élargissement à d'autres pays,
- possibilités de valorisation des projets réalisés dans le cadre de cette programmation,
- nouveaux projets repérés à l'occasion des coopérations.

En outre, le caractère limité de l'éligibilité de ces mesures (par exemple la mesure 1.5, qui a exclu de fait des capacités de coopération à partir de potentiels scientifiques et techniques réunionnais ne se situant pas dans les domaines privilégiés) a été souligné par nombre d'organisations qui estiment pouvoir développer des projets si la base d'éligibilité est élargie.

Il est d'ailleurs incertain – sauf à multiplier les missions et déplacements d'élèves ou de stagiaires, par définition très coûteux – qu'un saut quantitatif significatif puisse être réalisé sans élargir l'éligibilité des champs de coopération.

En outre, une croissance importante de l'enveloppe ne doit pas occulter la nécessaire articulation du programme avec d'autres instruments financiers nationaux ou internationaux (AFD, FED, Banque Mondiale). Une articulation directe et généralisée est difficilement envisageable (difficultés liées aux calendriers, aux procédures, aux conditions d'éligibilité...). Un travail approfondi sur quelques thématiques pourrait cependant créer une dynamique, avec des projets "expérimentaux" financés par le futur programme de coopération, puis généralisés à plus grande échelle ou sur d'autres pays par des fonds plus importants.

E.2.2 Stratégie du futur programme, objectifs, structure.

De ce fait, se pose la question de la définition de la stratégie du programme.

On rappelle ici que l'évaluateur intermédiaire avait estimé qu'une stratégie de coopération économique autour de produits à valeur ajoutée pourrait être intéressante à intégrer au programme (tourisme, produits du terroir, etc.).

Nous pensons que cette perspective n'est pas du ressort du programme INTERREG ou du futur programme de coopération dont l'objet est de développer des coopérations qui ne pourraient pas spontanément se faire entre acteurs économiques. Si de telles coopérations ont un effet positif sur l'emploi à La Réunion, des aides nous semblent éventuellement (sous réserve de justification) plutôt du ressort du DOCUP Convergence.

De ce fait, nous suggérons d'ouvrir la stratégie au secteur du tourisme, mais dans le cadre limité d'actions ciblées comme la formation d'acteurs du tourisme. Une réflexion impliquant l'ensemble des acteurs du tourisme permettrait de **définir les types d'actions de coopération dans le tourisme qui garantiraient le retour de valeur ajoutée pour La Réunion.**

En revanche, l'intégration au programme d'actions de coopération commerciale sur les produits agroalimentaires ou artisanaux ne semble pas pertinente. Celles-ci se situent en aval des actions financées dans le cadre d'INTERREG IIIB. Elles pourraient être mentionnées dans les dossiers comme pistes potentielles de valorisation, mais elles ne devraient pas être inscrites dans le programme.

Nous estimons qu'il faut maintenir les trois objectifs de base du programme :

- Valorisation des capacités d'expertise et d'ingénierie de La Réunion (selon les trois modes de valorisation : excellence et rayonnement scientifique, présence et structuration institutionnelle accrues, valorisation économique),
- Facilitation de la mise en réseau des acteurs : à la fois dans la phase d'amorçage des projets de coopération et comme catalyseur du rayonnement, par exemple dans le domaine culturel,
- Renforcement de la présence de La Réunion dans son environnement régional.

En revanche, il nous semble que **plusieurs potentiels ont été insuffisamment exploités et mériteraient de l'être d'avantage :**

- l'expertise en matière d'environnement, de développement durable, qui a eu un peu de mal à trouver de débouchés dans le programme actuel, faute de mobilisation de certains acteurs porteurs, comme le BRGM ou l'IFREMER. On peut aussi élargir la mesure actuelle 1.5 à ce domaine.
- le développement de services et usages fondés sur le multimédia et les TIC,

- dans le champ des coopérations en formation et en éducation, les projets concernant les formations qualifiantes de certains secteurs (bâtiment, développement rural par exemple)
- la coopération dans le domaine sanitaire.

De façon symétrique, il est légitime de **s'interroger sur le maintien de toutes les mesures actuelles** au moins dans leur définition présente :

- la coopération avec les RUP apparaît comme une perspective assez limitée et peut être prise en charge par ailleurs,
- les opérations modestes comme les manifestations culturelles, lorsqu'elles ne sont pas récurrentes et destinées à s'établir sur le long terme, doivent être mieux articulées avec le fonds de coopération régionale.

La structure du nouveau programme gagnerait à distinguer en transparence et en efficacité de façon plus systématique, champ par champ :

- **les opérations d'amorçage (missions, études préalables, montage de dossiers, séminaires, participation à des colloques). La mise en commun de moyens par différents acteurs pour prospecter des pays lointains et/ou méconnus pourrait être encouragée.**
- **les opérations de planification et de mise en oeuvre de projets déjà définis.**
- **les opérations de valorisation/dissémination de résultats sur la base de coopérations engagées.**

Ce phasage pourrait permettre de :

- prévoir des enveloppes selon les phases,
- définir des critères d'analyse,
- mettre en place des indicateurs adaptés pour un meilleur suivi.

Les projets pourraient passer d'une phase à la suivante avec une continuité de suivi du dossier et de gestion plus forte (à l'image par exemple des trois phases successives du programme EQUAL).

Cette continuité entre les phases est un facteur important pour le retour de valeur ajoutée à La Réunion. L'accent pourrait être mis sur les projets qui s'inscrivent dans la durée, à travers par exemple une convention pluriannuelle qui met en exergue le phasage du projet global.

E.2.3 Procédure d'instruction

Plusieurs remarques ont été effectuées par les acteurs que nous pouvons reprendre ici :

- la nécessité d'éclaircir les règles d'éligibilité des dépenses notamment de rémunération, de frais de mission à l'étranger...
- le besoin d'un traitement clair des frais de structure (notamment grands organismes)

- la définition avec les porteurs de projet dès l'instruction des dossiers des modes de *reporting* technique et financier.

Nous suggérons par ailleurs de renforcer au cours de la procédure d'instruction l'attention portée à:

- la nature et à l'ampleur de la valorisation,
- la capacité du projet à s'inscrire dans une logique de pérennisation réelle, en particulier pour les projets éducation et culture.

Nous proposons que **les résultats attendus** fassent l'objet d'une fiche spécifique associée au projet qui sera renseignée par le porteur de projet avec chaque rapport d'activité.

E.2.4 Programmation et gestion

Dans la mesure où il est possible d'anticiper sur la future période de programmation, il nous semble qu'un appel à idées pourrait être lancé avant même que soit totalement bouclé définitivement le futur document de programmation. En particulier, sur plusieurs champs il apparaît opportun d'attirer l'attention des acteurs sur les possibilités du programme 2007-2013. Ceci pourrait être effectué à partir **de réunions thématiques** organisées et animées par les responsables du programme et les services instructeurs.

Une fois le document de programmation validé, la pratique des appels à projets pourrait être généralisée sur les différentes mesures du programme afin de faire connaître celui-ci et de susciter des projets nouveaux.

Par ailleurs, l'établissement de conventions cadres avec les États de la zone sont de nature à faciliter la bonne conduite des projets.

De façon plus générale, le recensement systématique des autres actions de coopération menées dans le pays concerné pourrait permettre **la cohérence des interventions**. Il peut en outre générer de nouvelles opportunités d'action.

Un guide des bonnes pratiques de coopération (incluant les aspects diplomatiques, économiques, culturels, une information sur les règles de la coopération internationale et des conseils sur la conduite du projet) pourrait être élaboré et diffusé.

Une réflexion sur les **avances de trésorerie et sur le raccourcissement des délais de décision et de paiement** est à mener parallèlement pour améliorer le système, notamment pour les porteurs de projets à surface financière limitée.

Un système d'évaluation permanente bâti par mesure et en trois volets (amorçage, coopérations en cours, valorisation) pourrait être mis en place pour examen systématique par le CLS. Cette évolution sera rendue nécessaire par le changement d'échelle du programme 2007-2013.

Compte tenu du caractère multisectoriel des projets INTERREG IIIB, **le maintien d'un CLS tripartite État/Région/Département est une condition nécessaire** pour la bonne formulation et la bonne avancée des dossiers.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que le futur programme sera soumis aux règles des fonds européens :

- éligibilité des dépenses,
- possibilité de modes de conventionnement,
- exigence de justifications de dépenses,
- existence de sanctions si nécessaire.

Résumé sous forme de huit propositions principales pour le futur programme :

- Elargir les thèmes de coopération : existence de pôles de compétences réunionnais non mobilisés, thématiques à renforcer ou à introduire, projets à prolonger sur la durée pour assurer leur plus-value. Introduire des mesures spécifiques: par exemple prévention des risques et génie sismique, pêche, santé, TIC.
- Conserver l'exigence de retour de valeur ajoutée sur La Réunion : renforcer la vérification de la caractérisation de la valeur ajoutée attendue dans le montage des dossiers et le choix des projets (valeur ajoutée, économique, institutionnelle, scientifique et technique)
- Mieux distinguer, pour une plus grande transparence des processus, les opérations selon la phase : 1 (amorçage), 2 (conduite du projet de coopération), 3 (valorisation), avec enveloppes et critères d'analyse spécifiques,
- Favoriser la conduite d'opérations s'inscrivant dans la durée. Cette exigence passe par exemple par la sélection d'organismes engagés eux-mêmes dans des démarches de moyen et long terme avec une stratégie par pays selon ses compétences.
- Repérer les potentiels en amont de la définition du programme :
 - Consulter les acteurs par champs thématiques pour confronter les projets, en susciter des nouveaux, définir des approches communes ou des coopérations de moyens
 - Emettre des appels à idées et projets dans les champs non encore balisés
 - Introduire de la cohérence d'approche par pays ou par provinces (conventions préalables par pays ou territoires, antennes et contacts, réseaux d'interfaces, etc.)
- Editer un guide pratique de la coopération rendant compte des démarches de facilitation à mettre en oeuvre avec des exemples de bonnes pratiques de la coopération
- Le programme INTERREG pourrait aussi être utilisé en amont d'autres instruments financiers nationaux et internationaux (crédits de l'AFD, FED, Banque Mondiale) pour créer une dynamique permettant de mobiliser ces fonds en complémentarité, l'articulation directe en cofinancement avec ces fonds se heurtant à des difficultés techniques.
- Rappeler systématiquement ex ante les exigences de la gestion des fonds communautaires en termes d'éligibilité de la dépense, de conventionnement (pièces à produire), de justifications de dépenses, de sanctions possibles.

F. Annexes

F.1 Modèle de fiche d'évaluation de projet

1- Descriptif sommaire

1. Mesure : Type d'action :
 2. Intitulé du projet :
 3. Chef de projet :
 4. Nom/coordonnées du responsable
 5. Personne interrogée (si différente du responsable)
 6. Partenaires/pays :
 - 1
 - 2
 - 3
 7. Coût total :
 8. Dont U.E. :
 9. Bref résumé de l'objet du projet :

 10. Date d'approbation :
 11. Date de démarrage :
-

2- Historique et genèse du projet

12. Poursuite d'un programme antérieur ?
13. D'où est venue l'idée du projet ?
14. Comment s'est constitué le partenariat de la coopération?
15. Difficultés de démarrage du projet?

16. Comment s'est effectuée la répartition des rôles entre les acteurs du projet?
(logiques techniques, institutionnelles, financières, autres)
17. le dossier a-t-il été difficile à constituer ?
- a. sur le plan technique
 - b. sur le plan financier
 - c. sur le plan administratif
 - d. pour stabiliser le partenariat
18. les délais de stabilisation du projet ont-ils été longs ?
19. et les délais d'acceptation du projet ?
20. Avez-vous eu recours à l'assistance technique :
- a. du Conseil Régional
 - b. de la cellule AGILE
 - c. autre ?
21. avez-vous dû adapter vos intentions pour assurer l'éligibilité du projet ?
-

3- Description et appréciation des actions, réalisations et résultats attendus et déjà obtenus

22. objectif principal du projet
23. structure du programme d'action (en complément éventuel du résumé fait plus haut)
24. réalisations attendues (réalisations physiques) :
- a. quantitatives
 - b. qualitatives
25. résultats attendus (par rapport à l'objectif)
- a. quantitatifs
 - b. qualitatifs
26. réalisations obtenues à ce jour
- a. quantitatives
 - b. qualitatives

27. résultats obtenus à ce jour
 - a. quantitatifs
 - qualitatifs
 28. analyse des écarts
 29. degré d'avancement estimé ?en %
 30. mobilisation du budget estimé (en %)
 31. analyse des écarts
 32. facteurs clefs de succès
 33. difficultés rencontrées et méthodes employées pour les surmonter
 34. appréciation du fonctionnement du partenariat
-

4- Effets potentiels du projet

35. Quels sont les principaux effets du projet (préciser si oui, et lesquels)
 - a. économiques
 - b. culturels
 - c. éducatifs
 - d. en termes de renforcement des liens avec des partenaires de l'Océan Indien
 - e. autres
36. Le projet a-t-il eu en outre des effets inattendus ou indirects ?
37. le projet est-il innovant ?si oui, dans quelle dimension ?
38. le projet est-il susceptible de diffuser ses résultats de façon plus large que dans le cercle des partenaires ?
39. en quoi le projet peut il être considéré exemplaire?
40. peut-on caractériser des bonnes pratiques :
 - a. de partenariat et de coopération

- b. de gestion
- c. de valorisation des résultats
- d. autres

41. peut-on estimer que le projet :
- a. a été surtout concentré sur des échanges d'expériences et la mise en commun de savoir faire ?
 - b. a permis l'émergence et le développement de projets concrets de coopération ?
-

5- Prolongements et perspectives

42. le projet est-il susceptible de prolongements ?
- a. sur le même thème ?
 - b. à la même échelle ou à échelle significativement élargie ?
 - c. dans d'autres dimensions que celles prévues au départ (préciser)
 - d. par transposition du modèle de coopération dans un autre domaine ?
43. le projet a-t-il permis de consolider des partenariats sur la durée ?
44. appréciez si le projet :
- a. A renforcé la présence de La Réunion dans son environnement de l'Océan Indien ?
 - b. A montré la voie pour des thèmes de coopération de longue durée intégrables dans la dynamique de développement des prochaines années ?
45. finalement, qu'est-ce qui vous semble l'élément clef porteur d 'avenir dans votre projet ?

F.2 Liste des personnes rencontrées

▪ Organismes institutionnels

Patrick GUILLAUMIN	Conseil Régional, DGA Affaires Européennes
Chamima BANA	Conseil Régional, cellule animation du programme INTERREG
Bernard SALVA	Conseil Régional, DGA Coopération Régionale
Maryse HORTENSE	Conseil Régional, Direction de l'Education
Dominique POLTI	Conseil Régional, cellule de valorisation et de coopération régionale
Isabelle SANDERS	Conseil Régional, Service coopération régionale
Sonia TAYLLAMIN	Conseil Régional, Direction de l'Education.
Patrick NATIVEL	Cellule Agile, référent INTERREG
Patrick HERVÉ	Délégué régional à la recherche et à la technologie
Jean Raymond MONDON	Conseil Economique et Social Régional, Président
Sébastien PIFFARELY	Représentant du Conseil Général
Gérard SALLIER	Préfecture de La Réunion, responsable du fonds de coopération régionale

▪ Opérateurs

Pierre BOSCH	ARDA
Damien DESPREZ	ARDA
Christian JOLU	AFVP
Stéphanie BRILLANT	APLAMEDOM
Guy SIGNON	CAR
Laurent PEREZ	CIEP
Philippe LECOMTE	CIRAD
Jean Pierre GAY	
Caroline LEJARS	
Sigrid AUBERT	
Antoine COLLIGNAN	
Gérard DEMANGE	IRTS, Directeur
Juan CASTRO	IRTS
Didier RAMAY	Lycée agricole de Saint Paul, professeur
Michelle BEULIER	Lycée agricole de Saint Paul, professeur
Robert CLEMENT	Office Départemental de la Culture
Patrick HOARAU	Relais départemental des Gîtes de France
Hassan BENCHERIF	Université de La Réunion

F.3 Listes des opérations prises en compte dans l'évaluation : type de projet et pays concernés

N°	MO	OPERATION	MESURE	type de projet	pays1	pays2	pays3	pays 4	pays 5
49	CRPMEM	Séminaire "Définir un plan d'action régional pour développt et diversif de la pêche palangrière"	1.1	séminaire	Seychelles				
5	REGION REUNION	Colloque - maîtrise de l'énergie	1.1	séminaire	Maurice	Madagascar	Rodrigue		
56	IFREMER	Participation à la Commission Thonière de l'Océan Indien	1.1	séminaire	Comores	Maurice	Seychelles	Madagascar	
57	CRPMEM	Développement de la pêche - projets communs Réunion/ Madagascar	1.1	séminaire	Madagascar				
47	ARDA : Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture	Programme de recherche sur les anguilles du Sud Ouest de l'Océan Indien	1.1	recherche	Madagascar	Comores	Maurice	Mozambique	Seychelles
30	CARIF-OREF	Mission d'étude et de diagnostic de la formation professionnelle à Madagascar	1.2	expertise	Madagascar				
14	EPLA ST JOSEPH	Etude de filières agricoles	1.2	expertise	Afrique du Sud				
39	EPLA ST JOSEPH	Formation professionnelle dans le domaine agricole- Programme d'action 2004	1.2	formation	Afrique du Sud	Comores	Madagascar		
40	LEGTA Emile Boyer de La Giroday	Formation professionnelle dans le domaine agricole- Programme d'action 2004	1.2	formation	Afrique du Sud	Comores	Madagascar		
70	ASSOCIATION FRANCAISE POUR LES VOLONTAIRES DU PROGRES (AFVP)	Projet aux Comores des Volontaires du Progrès	1.2	formation	Comores				
71	ASSOCIATION FRANCAISE POUR LES VOLONTAIRES DU PROGRES (AFVP)	Projet des Volontaires du Progrès à Madagascar	1.2	formation	Madagascar				
31	ARDA : Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture	Formation à la connaissance des milieux aquatiques d'eau douce / Agents du Minist. Seychellois Env.	1.2	formation	Seychelles				

N°	MO	OPERATION	MESURE	type de projet	pays1	pays2	pays3	pays 4	pays 5
32	RELAIS DEPARTEMENTAL DES GITES DE FRANCE	Programme de formations pour hôteliers, techniciens et guides	1.2	formation	Seychelles				
59	EPLA ST JOSEPH	Diagnostic pour l'élaboration d'un programme d'actions de formation agricole	1.2	expertise	Seychelles				
69	IRTS	Séminaire international sur le développement local	1.2	séminaire	Maurice	Comores	Madagascar	Afrique du Sud	Rodrigue
18	COLLEGE JULIETTE DODU	Voyage pédagogique dans le cadre d'un jumelage avec l'Indus International School of Bangalore	1.2	formation	Inde				
75	ASSOCIATION FRANCAISE POUR LES VOLONTAIRES DU PROGRES (AFVP)	Volontaires du progrès - phase2	1.2	formation	Madagascar				
22	EPLA ST JOSEPH	Accueil d'une assistance de langue à La Réunion- programme d'actions 2005	1.2	formation	Afrique du Sud				
34	Centre International d'Etudes Pédagogiques - Centre local	Formation des Hauts fonctionnaires et des Personnels administratifs du COMESA - " Le Français, lang	1.2	formation	COMESA				
63	EPLA ST JOSEPH	Formation professionnelle dans le domaine agricole- programme d'actions 2005	1.2	formation	Afrique du Sud	Comores	Madagascar		
68	LEGTA Emile Boyer de La Giroday	Programme d'actions 2005 dans le domaine de la formation agricole	1.2	formation	Afrique du Sud	Comores	Madagascar		
37	UNIVERSITE DE LA REUNION	Expertise et assistance à la maîtrise d'ouvrage / Création école d'ingénieurs à vocation régionale	1.2	expertise	Madagascar	Maurice			
13	SR 21	Séminaire sur l'intelligence économique	1.3	séminaire	Océan Indien				
23	SR 21	Site internet d'information sur l'Océan Indien	1.3	expertise	Océan Indien				
27	ASSOCIATION DIONYSIENNE DE PROMOTION ECONOMIQUE (ADPE)	Salon Régat/Tourisme échanges économiques avec le Mozambique	1.3	séminaire	Mozambique				

N°	MO	OPERATION	MESURE	type de projet	pays1	pays2	pays3	pays 4	pays 5
28	CLUB ARTISAN QUALITE REUNION	Déplacement professionnel en Afrique du Sud	1.3	séminaire	Afrique du Sud				
29	SR 21	Mise en œuvre du programme d'actions 2004	1.3	expertise	Océan Indien				
76	REGION REUNION	Publication d'une lettre d'information PROTEL FLASH Zone Océan Indien	1.3	expertise	Océan Indien				
64	ECHANGES COMMUNICATION INFORMATIONS	UNIVERSITE DE LA COMMUNICATION DE L'OCEAN INDIEN	1.3	séminaire	Océan Indien				
72	TECHNOPOLE DE LA REUNION	Création d'un réseau des technopoles, business park et incubateurs de l'OI	1.3	expertise	Afrique du Sud	Maurice	Madagascar		
12	SR 21	Mise en œuvre du programme d'actions 2005	1.3	expertise	Océan Indien				
20	ASSOCIATION VUTHEMAS	Workshop International d'Architecture - Architecture et végétation - Espaces hybrides de l'habitat	1.4	manifestation culturelle	Inde	Madagascar	Afrique du Sud	Chine	Kenya
36	ASSOCIATION ARTS ET COMMUNICATION (groupe Baster)	Festival do Baluarte sur l'île de Mozambique	1.4	manifestation culturelle	Mozambique				
35	ASSOCIATION ZANAMATOPE	Festival do Baluarte sur l'île de Mozambique	1.4	manifestation culturelle	Mozambique				
21	KUGEL KARL	Festival do Baluarte sur l'île de Mozambique	1.4	manifestation culturelle	Mozambique				
19	REGION REUNION	Festival do Baluarte sur l'île de Mozambique	1.4	manifestation culturelle	Mozambique				
65	OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE (ODC)	Festival Artkenciel 2004	1.4	manifestation culturelle	Mozambique	Madagascar	Comores	Maurice	Seychelles
42	COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	Rassemblement des Jeunes Indiacéaniques	1.4	manifestation culturelle	Maurice				

N°	MO	OPERATION	MESURE	type de projet	pays1	pays2	pays3	pays 4	pays 5
43	COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	Premières Rencontres Internationales Sport et Culture de l'Océan Indien	1.4	manifestation culturelle	Maurice	Mayotte	Allemagne	Seychelles	
3	REGION REUNION	Antenne de représentation de La Réunion à Madagascar	1.4	représentation	Madagascar				
44	ESPACE CULTUREL ET ARTISTIQUE BENEDICTIN (ECAB)	Festival Folklore International de l'Océan Indien	1.4	manifestation culturelle	Seychelles	Maurice			
48	DEPARTEMENT DE LA REUNION	Coopération régionale avec les Seychelles dans le domaine culturel	1.4	manifestation culturelle	Seychelles				
46	ECOLE DES BEAUX ARTS DE LA REUNION	Coopération régionale avec les Seychelles dans le domaine culturel	1.4	manifestation culturelle	Seychelles				
50	OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE (ODC)	Coopération régionale avec les Seychelles dans le domaine culturel	1.4	manifestation culturelle	Seychelles				
7	REGION REUNION	Antenne de représentation de La Réunion à Madagascar	1.4	représentation	Madagascar				
66	COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	Programme d'actions de coopération dans l'Océan Indien pour l'année 2005	1.4	manifestation culturelle	Seychelles	Maurice	Madagascar	Mayotte	
67	OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE (ODC)	Festival Artkenciel 2005	1.4	manifestation culturelle	Afrique du Sud	Madagascar	Inde	Maurice	Zimbabwe
73	Association Moring du Port (AMP)	Rencontre interculturelle Réunion / Mozambique	1.4	manifestation culturelle	Mozambique				
74	Office Municipal du Sport du Port	Formation de moniteurs de prévention et d'éducation routière	1.4	manifestation culturelle	Madagascar				
4	CIRAD	Analyse de la demande sud-africaine sur le développement rural durable	1.5	expertise	Afrique du Sud				
15	CIRAD	Analyse de la demande malgache sur le développement rural durable	1.5	expertise	Madagascar				

N°	MO	OPERATION	MESURE	type de projet	pays1	pays2	pays3	pays 4	pays 5
2	CIRAD	Elaboration conceptuelle et technique d'un site NTIC régional d'information en épidémiologie	1.5	recherche	Madagascar				
55	ARDA : Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture	Atelier scientifique et technique sur l'aquaculture continentale à La Réunion	1.5	recherche	Madagascar				
60	APLAMEDOM	Création d'un réseau Plantes aromatiques et médicinales (PAM) de l'Océan Indien	1.5	recherche	Madagascar	Maurice	Comores		
1	UNIVERSITE DE LA REUNION	Variabilité, bilan et cycles de la vapeur d'eau dans la troposphère et la stratosphère tropicales	1.5	recherche	Afrique du Sud	Inde	USA		
53	CIRAD	Analyse de la situation malgache sur l'amélioration de la qualité des produits de volaille.	1.5	expertise	Madagascar				
16	CIRAD	Amélioration de l'organisation des approvisionnements aux sucreries et valorisation/qualité du sucre	1.5	recherche	Afrique du Sud				
17	CIRAD	Sécurisation foncière et aménagement du territoire Phase 2	1.5	recherche	Madagascar				
24	REGION REUNION	Cellule de valorisation et coopération régionale	1.5	expertise	Océan Indien				
33	Centre d'Essai, de Recherche et de Formation (CERF)	Dépaillage à l'usine et valorisation de la paille canne (collaboration avec l'île Maurice)	1.5	expertise	Maurice				
26	Conseil de l'Agriculture de La Réunion (CAR)	PARDAC	1.5	expertise	Comores				
25	Fédération réunionnaise des coopératives agricoles (FRCA)	Programme d'appui réunionnais au développement de l'agriculture comorienne	1.5	expertise	Comores				
54	ARVAM	PHYTOBANK	1.5	recherche	Madagascar				
58	ARDA : Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture	Relance de l'aquaculture continentale à Madagascar (projet faisant suite aux actions engagées en 99)	1.5	recherche	Madagascar				

N°	MO	OPERATION	MESURE	type de projet	pays1	pays2	pays3	pays 4	pays 5
51	Université de l'Océan Indien	Renforcement des capacités du "Laboratoire réseau Energie-Environnement"	1.5	recherche	Madagascar	Comores	Maurice		
52	REGION REUNION	Cellule de valorisation et coopération régionale	1.5	expertise	Océan Indien				
6	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	forum sur les axes d'échanges et de coopération économique entre Madère, Tenerife et La Réunion	1.6	séminaire	RUP				
10	REGION REUNION	Participation au séminaire de présentation du logiciel Presage	2.1	AT	AT				
11	REGION REUNION	Evaluation à mi-parcours	2.1	AT	AT				
8	REGION REUNION	Animation du programme 2003-2004	2.1	AT	AT				
9	REGION REUNION	Rémunération de l'autorité de paiement	2.1	AT	AT				